

ÉTUDE PILOTE TERRITORIALE DES PAYSAGES DE LA GARONNE AGENAISE

TOME 2 - ORIENTATIONS ET ACTIONS



FÉVRIER 2013

SMEAG

Signes Ouest - Presqu'île - Biotope





S O M M A I R E

INTRODUCTION

CHAPITRE I - RAPPEL DES ENJEUX7

I.1 RAPPEL DES UNITÉS PAYSAGÈRES

I.2 RAPPEL DES ENJEUX

I.3 RAPPEL DES PERCEPTIONS

I.4 LE SENTIER GARONNE- UN PROJET ATTENDU

CHAPITRE II - ORIENTATIONS ET ACTIONS GÉNÉRALES17

II.1 CARTE DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES

II.2 PRÉCONISATIONS POUR L'ÉLABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME

CHAPITRE III - PRÉ-PROJETS D'AMÉNAGEMENT29

III.1 SITE 1 - POUR UNE GARONNE NATURELLE

33

III.2 SITE 2 - POUR UNE GARONNE HISTORIQUE

49

III.3 SITE 3 - POUR UNE GARONNE INDUSTRIELLE

65

CHAPITRE IV - POUR DES PROJETS GARONNE, COMMENT ET AVEC QUI ?.....79

ANNEXES85



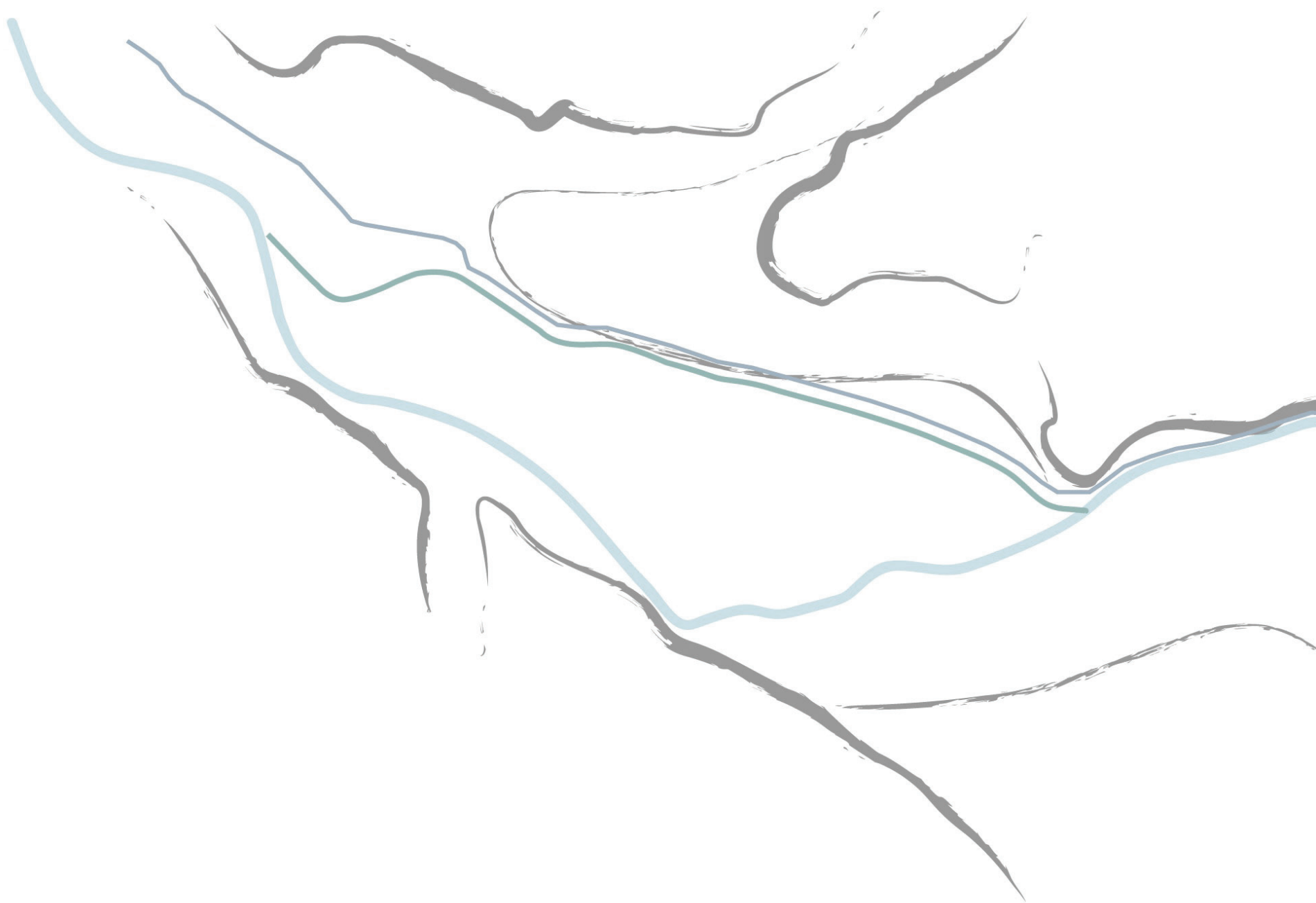


> INTRODUCTION

Ce document est le second tome de l'étude pilote des paysages de la «Garonne Agenaise», portée par le SMEAG dans le cadre du plan Garonne.

Il se consacre à proposer des orientations d'aménagement et des pré-projets exemplaires qui pourront servir de références pour l'ensemble des collectivités et usagers du territoire.

L'objectif de ce document est donc de lister différentes actions à engager de manière échelonnée dans le temps, pour «habiter» les sites et rendre le «génie du lieu» lisible, afin de reconstruire un lien durable avec la Garonne.





CHAPITRE I

RAPPEL DES ENJEUX

I.1 RAPPEL DES UNITÉS PAYSAGÈRES

> RAPPEL DES ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC

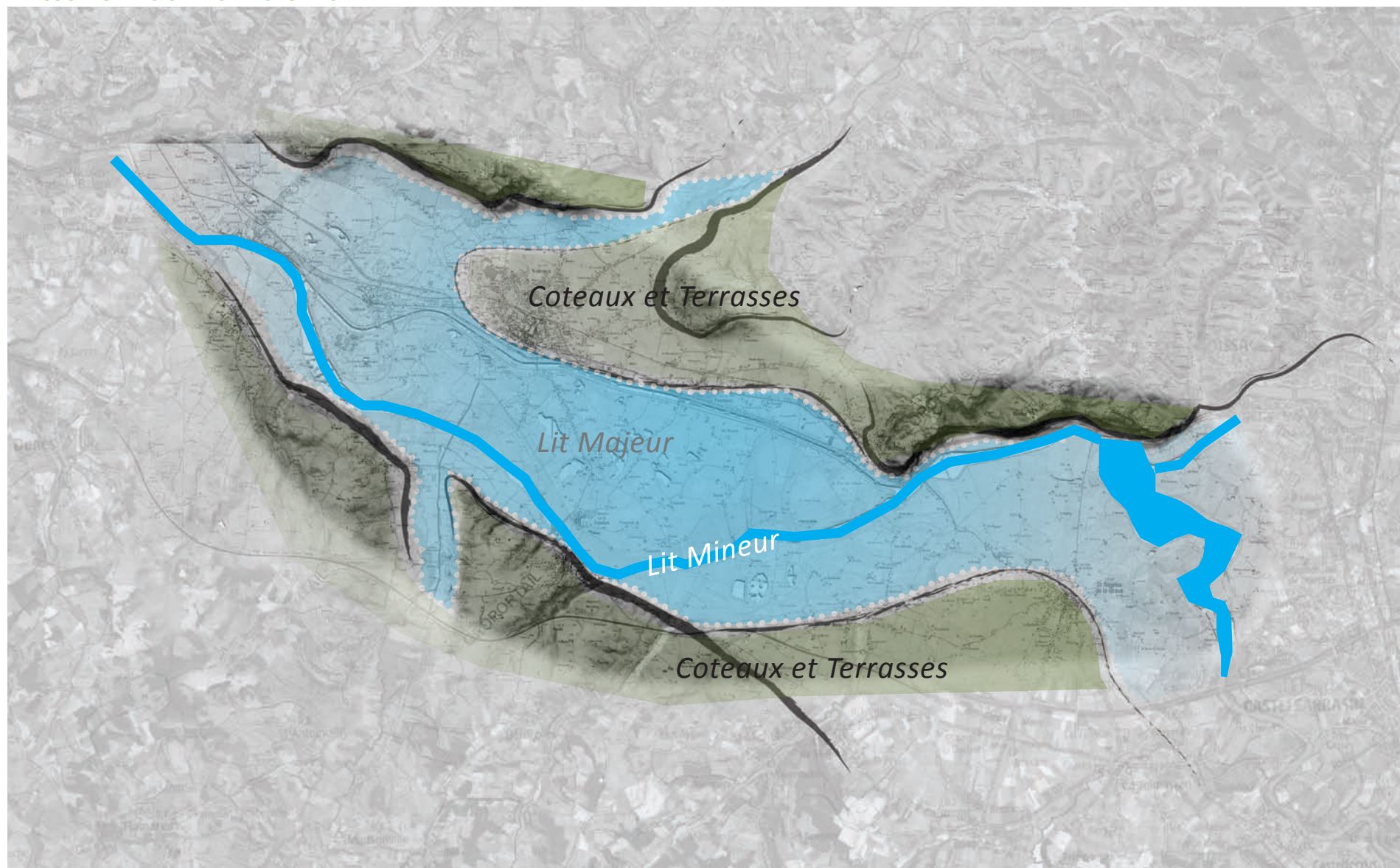
En introduction aux orientations d'aménagement, ce chapitre propose un rappel des principaux enjeux issus du diagnostic.

> RAPPEL DES UNITÉS PAYSAGÈRES

Pour son analyse et une meilleure compréhension, le territoire a été découpé en trois unités paysagères relatives à la géomorphologie du territoire.

- La Garonne et sa vallée, terrasses et coteaux
- La Garonne et son lit majeur
- La Garonne et son lit mineur

>DÉCOUPAGE DES UNITÉS PAYSAGÈRES



I.2 RAPPEL DES ENJEUX

> RAPPEL DES ENJEUX

La mise en relation de la lecture de paysage, de l'étude son évolution avec l'analyse environnementale, permet de dégager certaines dynamiques, problématiques, et des sites à enjeux.

Celles-ci recoupent les trois échelles de territoire :

La Garonne et sa vallée, coteaux et terrasses :

- La pérennité des points de vues remarquables ou secondaires,
- Les dynamiques d'enfrichement des coteaux,
- Les problématiques de mitage.

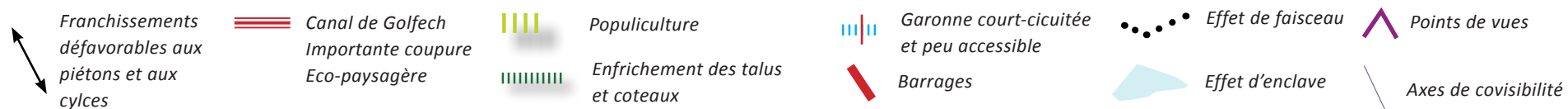
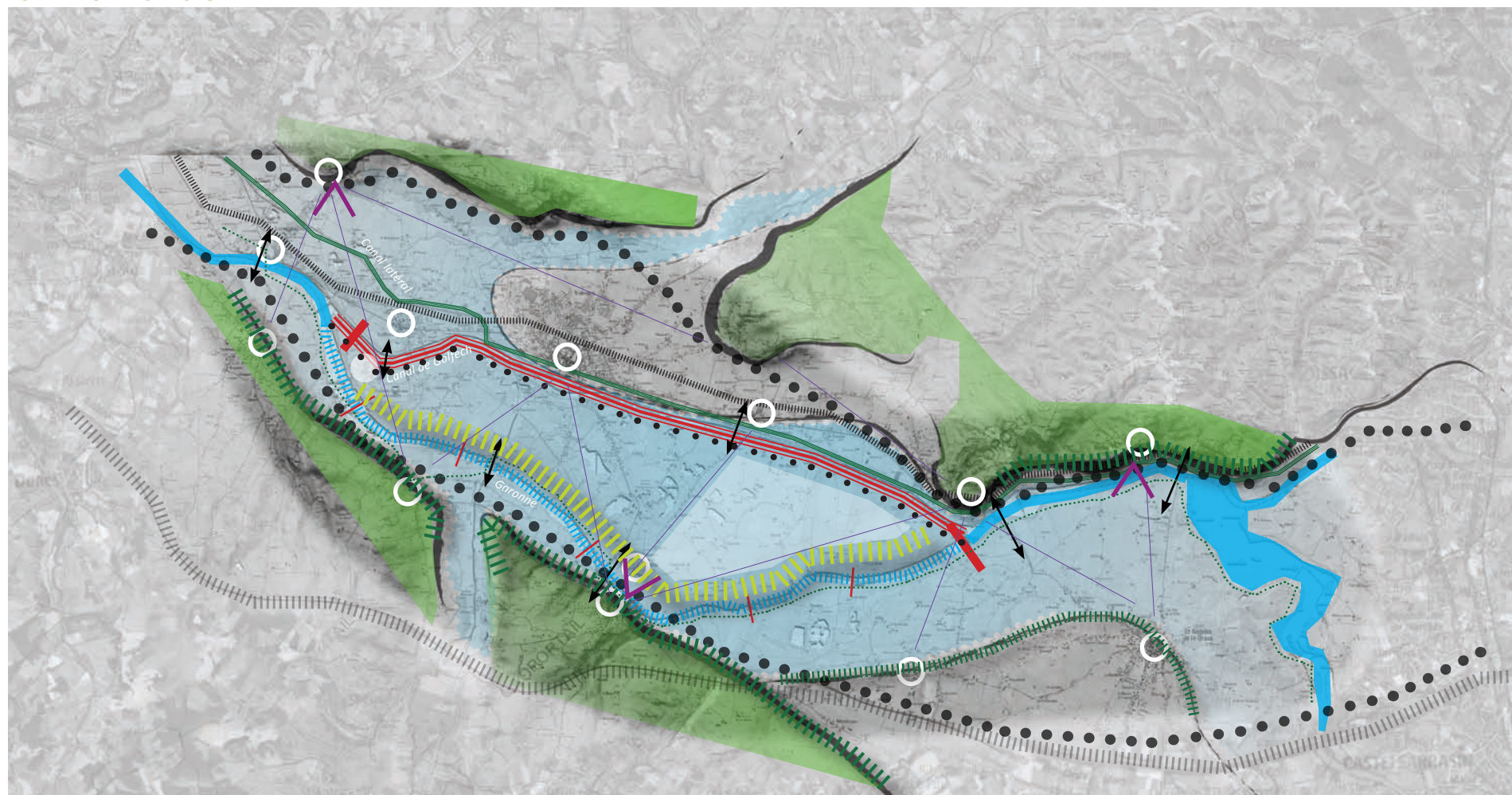
La Garonne et son lit majeur :

- Le canal de Golfech, son impact sur le territoire,
- Les problématiques d'étalement urbain,
- Les problématiques de franchissement des ponts de faible gabarit pour les piétons et cycles,
- Les problématiques d'enclavement et de la plaine inondable.

La Garonne et son lit mineur

- L'accessibilité des berges,
- L'état des ripisylves et la problématique des peupleraies,
- La prise en compte du «*Schéma Directeur d'Entretien coordonné du lit et des Berges*» réalisé par le SMEAG.

>SYNTHÈSE DES ENJEUX



I.3 RAPPEL DES PERCEPTIONS

> RAPPEL DES ÉLÉMENTS DE PERCEPTIONS

Un recueil des perceptions du territoire par les acteurs, la population locale, les enfants et les touristes a constitué une part importante du diagnostic.

Différents outils ont été utilisés afin de rendre ce travail le plus ludique possible : questionnaires, entretiens, ateliers et travail avec un centre de loisirs.

La carte ci-contre rappelle les lieux et les sites mis en évidence par les enquêtés.

(cf. tome 1 de l'étude)

> TROIS PRÉALABLES SOULEVÉS PAR L'ÉTUDE DE PERCEPTIONS

Au delà du diagnostic paysager qui se concentre principalement sur les relations entre l'homme et son territoire par ses apparences spatiales et physiques ; l'étude de perception a permis de révéler trois notions immatérielles, sur lesquelles il semble nécessaire de s'appuyer pour le développement futur de projets autour du fleuve et du territoire.

1> La Notion de BIEN COMMUN / public :

Elle s'ancre dans la connaissance et la jouissance d'un patrimoine naturel et historique riche.

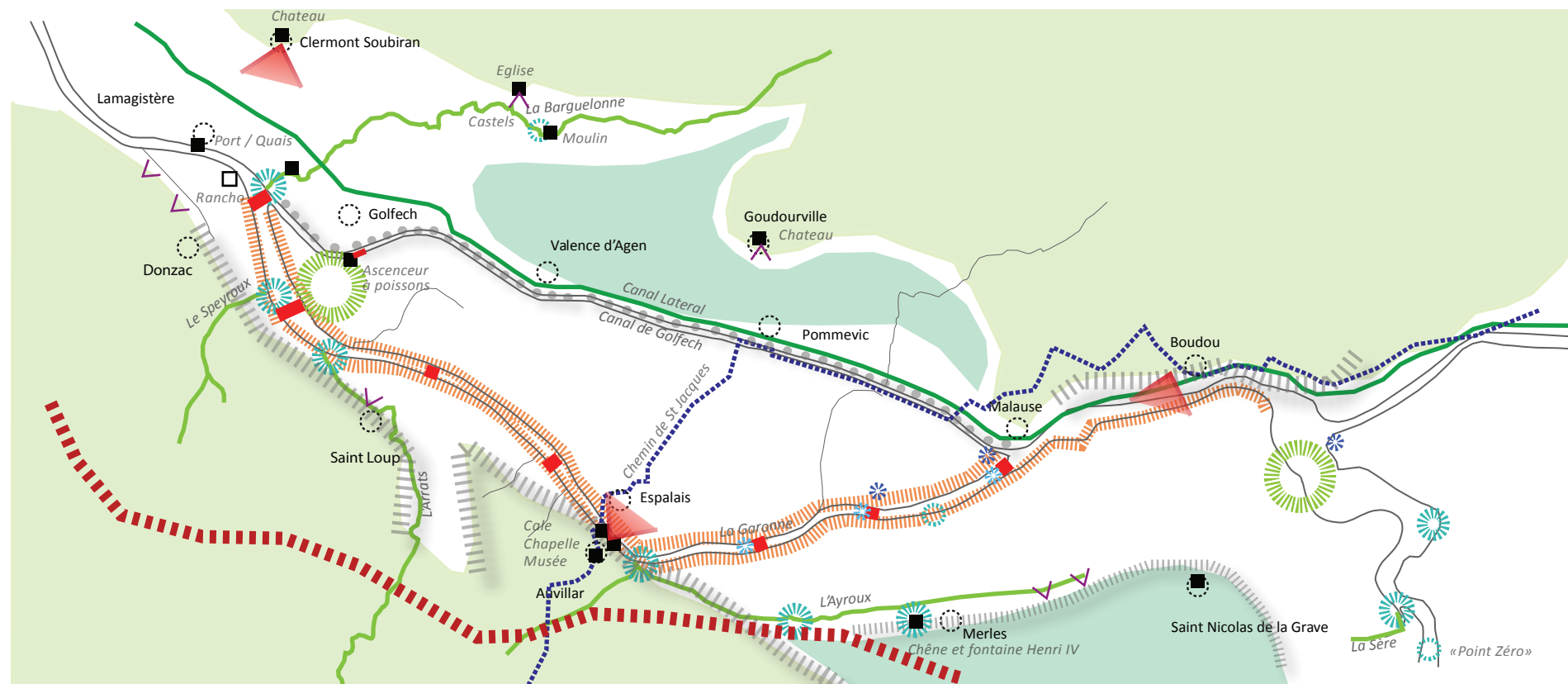
2> La Notion de RESPONSABILITÉ PARTAGÉE ET LE RÉENGAGEMENT DES ACTEURS impliquant :

- *La sensibilisation, l'éducation, le partage de l'information,*
- *La claire définition des rôles, des droits et des devoirs,*
- *L'affirmation d'une vision politique du territoire,*
- *L'implication des habitants dans les projets structurants,*
- *L'accessibilité de la Garonne et la mise en lien de différents lieux stratégiques du territoire.*

3> La notion de DURABILITÉ ET DE COHÉRENCE qui suppose de :

- *Mieux promouvoir et préserver les atouts du territoire dans une vision de long terme,*
- *Instaurer un dialogue permanent entre les acteurs*
- *Contribuer à un meilleur équilibre des systèmes sociaux, environnementaux, et économiques,*
- *Redonner une globalité à la Garonne (culture de bassin versant) et une cohésion paysagère au territoire.*

> LIEUX ÉVOQUÉS PAR LES ENQUÊTÉS



SITES À ENJEUX MAJEURS

ATOUTS

- Points de vue majeurs
- Les affluents
- Le canal latéral
- Sites majeurs Centrale (friches) Plan d'eau
- Les confluences
- Chemin de Saint-Jacques
- Sites patrimoniaux

FAIBLESSES

- Les berges inaccessibles
- L'autoroute A65

SITES À ENJEUX PRIVÉS

- Points de vue secondaires
- Les bouts du monde
- Lieux de naturalité

- Seuils et barrages

SITES À ENJEUX MAJEURS PEU ÉVOQUÉS

- Enfrichement
- Canal de Golfech

I.4 LE SENTIER GARONNE : UN PROJET ATTENDU

> LE SENTIER CORRIDOR GARONNE : UN PROJET ATTENDU

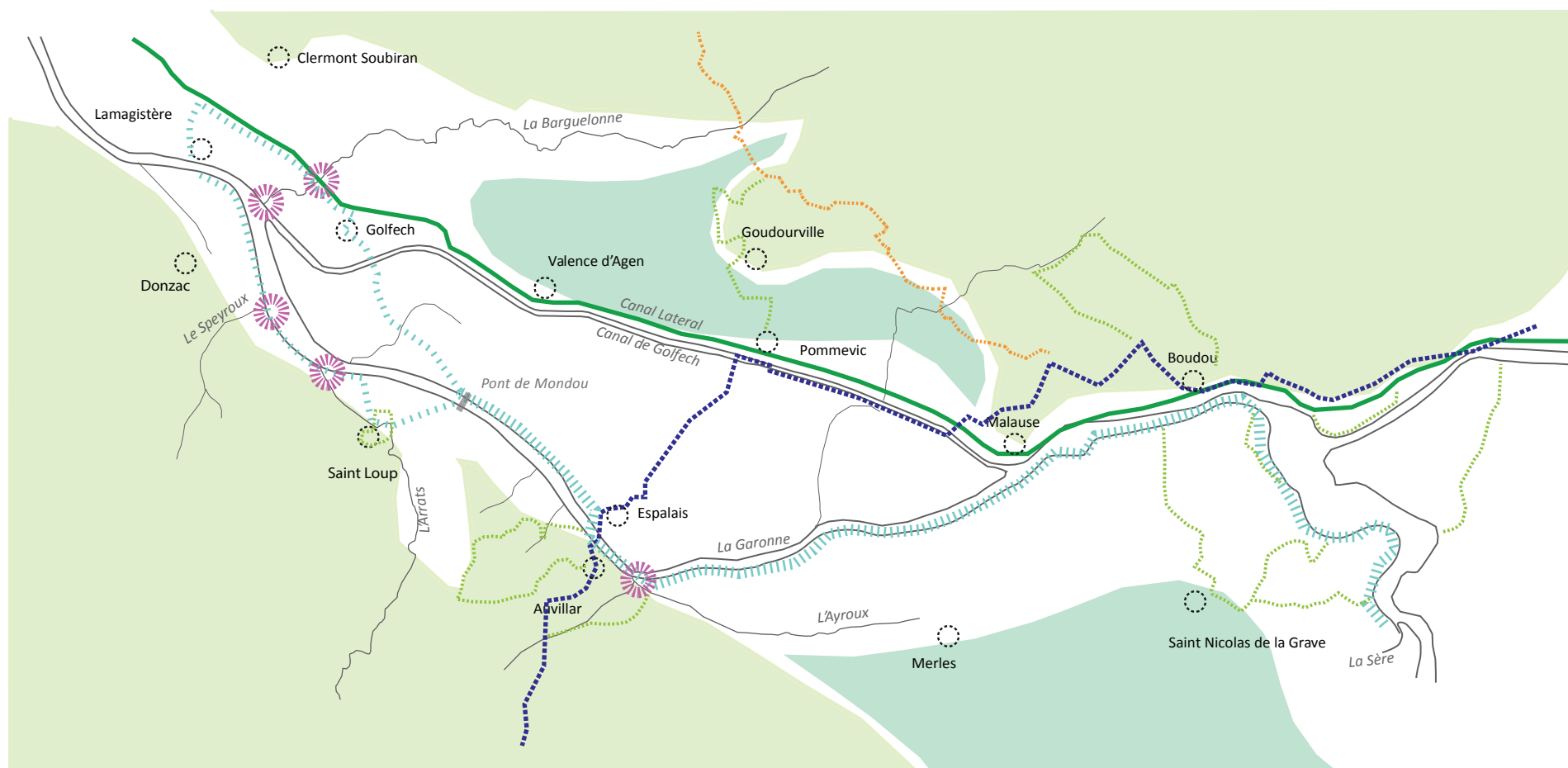
Le diagnostic a mis en évidence un décalage entre les perceptions de la population et les actions menées par les collectivités territoriales.

Le sentier «Corridor Garonne» porté par le Conseil Général, est aujourd'hui sur le point d'être réalisé. Son tracé définitif n'est pas totalement validé, la portion entre le pont de Mondou et Lamagistère reste encore à l'étude.

Il répond cependant à de nombreuses attentes du public en matière d'accessibilité au fleuve.

Les projets et les orientations proposées dans ce volume s'articuleront avec le projet du sentier «Corridor Garonne» . Ils viendront le compléter et renforcer son impact sur le territoire, en confortant le maillage des circulations douces et son accès depuis les bourgs.

>LE SENTIER GARONNE ET LES AUTRES SENTIERS EXISTANTS SUR LE TERRITOIRE



PROJET DU SENTIER «CORRIDOR GARONNE» (CG 82 - en date du 01-02-2013)

———— Itinéraire stabilisé

----- Hypothèses de tracés
Rive gauche / Rive droite
Entre Mondou et Lamagistère

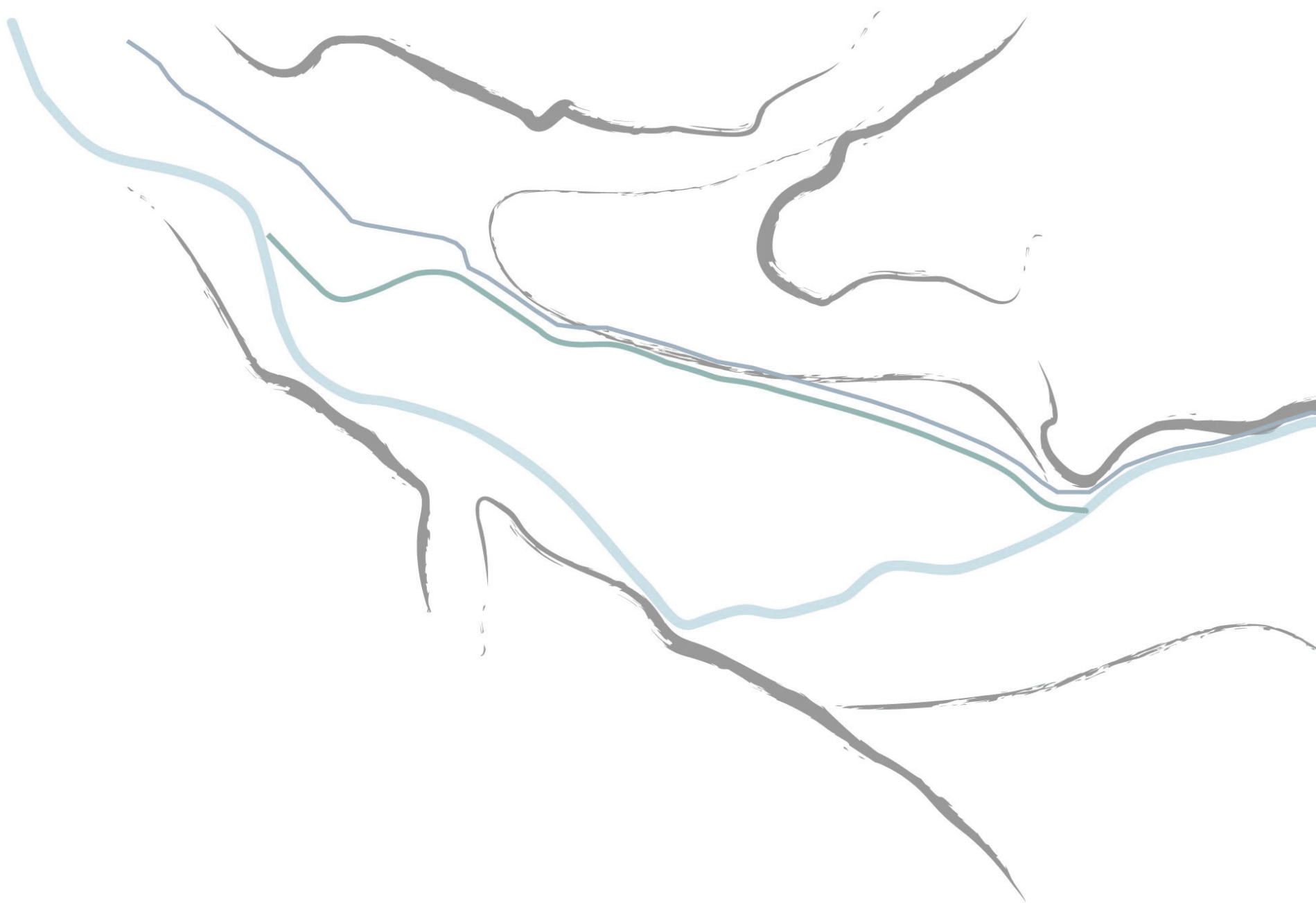
★ Confluences et affluents valorisés
par le passage du sentier

SENTIERS DE RANDONNÉES EXISTANTS

----- GR 65 - Sentier de
St-Jacques-de-Compostelle

----- GR de Pays

----- Petite randonnée





CHAPITRE II

ORIENTATIONS ET ACTIONS GÉNÉRALES

II.3 CARTE DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES

> LÉGENDE

UNE GARONNE RECONNUE



Une Garonne accessible



Préserver la ripisylve et les zones humides



Réaménager des franchissements pour tous



Mettre en valeur les confluences

UNE PLAINE AUX PAYSAGES DIVERSIFIÉS



Préserver des paysages diversifiés



Valoriser les affluents



Reconstruire une structure paysagère



Intégrer les sites d'activité au paysage fluvial

LA COHÉRENCE D'UN PAYSAGE RURAL DE VALLÉE



Mise en valeur des points de vues majeurs

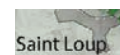


Maintenir le cadre forestier



Contenir l'anthropisation des coteaux

LA COHERENCE DES ESPACES BÂTIS



Mettre en valeur les structures urbaines originelles



Points de vue secondaires et covisibilité



Maîtriser l'évolution urbaine

LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE DE LA VALLÉE



Valoriser les ouvrages anciens et contemporains



Valoriser le sentier de Saint-Jacques-de-Compostelle

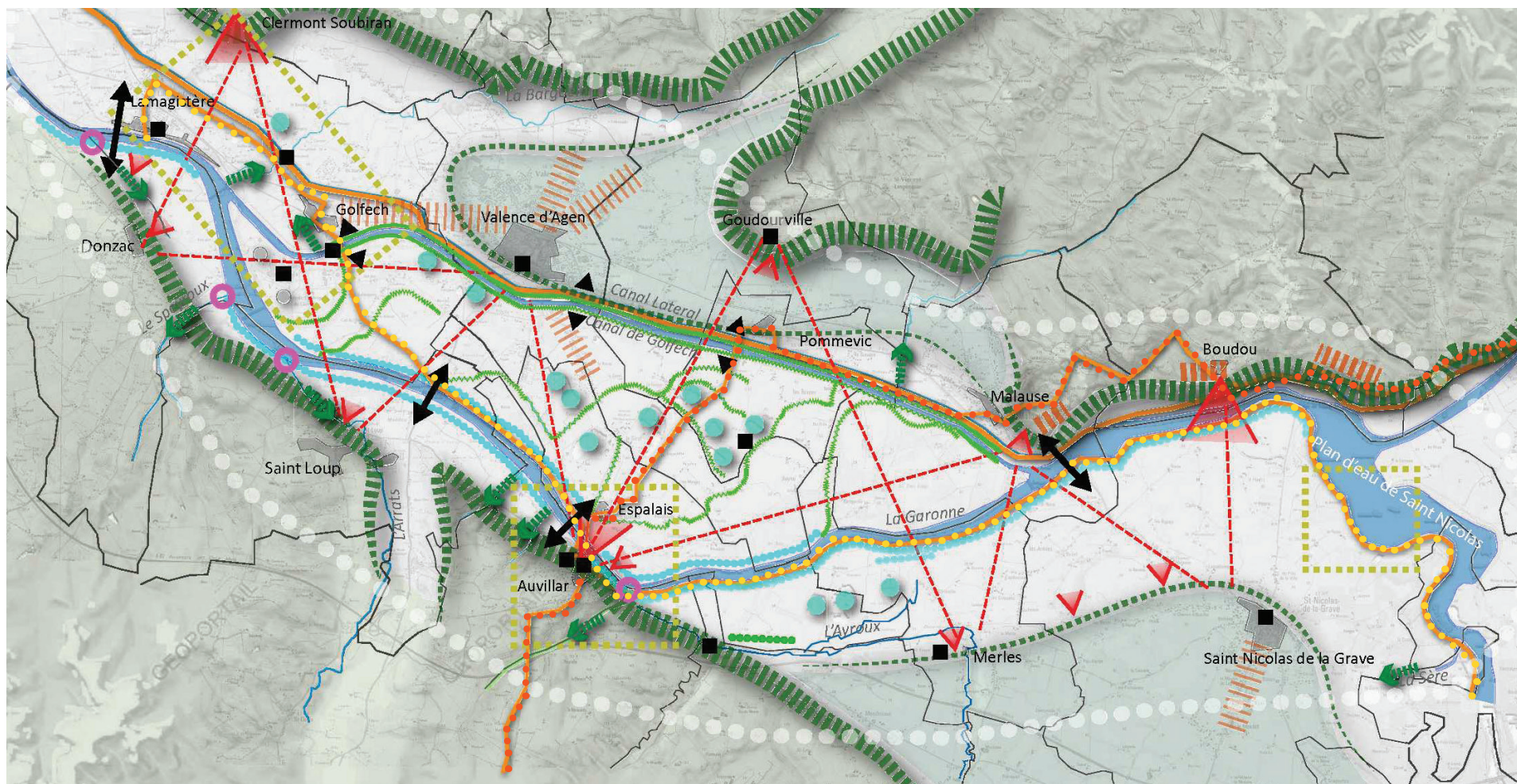
L'ANIMATION, LA MOBILISATION ET LA CULTURE AUTOUR DU FLEUVE



Valoriser le tourisme durable autour de la Garonne

>CARTE DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES

La carte proposée ci-dessous synthétise les principales orientations à l'échelle du territoire qu'il serait souhaitable de mettre en place afin d'améliorer la qualité des paysages, de l'environnement et du cadre de vie, avec, comme fil conducteur, une plus forte relation des habitants avec le fleuve. Ces orientations sont organisées autour de 6 enjeux recoupant les trois grandes unités paysagères.



> 1. UNE GARONNE RECONNUE

- Action 1.1 : Une Garonne accessible, s'appropriier le sentier «Corridor Garonne»

Valoriser le sentier «Corridor Garonne» en engageant un travail de communication et de connexion à l'échelle des sentiers locaux et des bourgs.

Préserver des points de vue d'une rive à l'autre, et de la rive vers les bourgs.

Rendre la Garonne et le sentier plus accessibles depuis les bourgs de la rive droite.

- Action 1.2 : Préserver la ripisylve et les zones humides

Respecter les espaces de liberté du fleuve et ses structures paysagères (zones humides, bras morts...)

Préserver des sections stratégiques de la ripisylve, en évitant l'incitation au cheminement sur ces espaces.

Entretien des berges selon le «Schéma Directeur d'Entretien coordonné du lit et des Berges» réalisé par le SMEAG.

- Action 1.3 : Réaménager des franchissements pour tous

Améliorer et sécuriser les ouvrages de franchissement des différentes voies d'eau pour permettre aux modes doux (piétons / cycles) de s'approprier ces ouvrages en respectant leur qualités architecturales et en valorisant les perspectives et points de vue sur le fleuve et les canaux.

Envisager des modes de franchissements alternatifs (bacs au fonctionnement saisonnier, passerelles, encorbellements...).

- Action 1.4 : Mettre en valeur les confluences

Mise en valeur des confluences par l'ouverture, la création de points de vue depuis et vers les confluences. Réalisation d'aménagements ponctuels et spécifiques (ponts, passerelles, platelage), supports pédagogique d'aménagements communicants et supports d'activités pour la préservation d'une culture de bassin versant.

> 2. UNE PLAINE AUX PAYSAGES DIVERSIFIÉS

- Action 2.1 : Préserver des paysages agricoles diversifiés

Préserver et compléter la diversité des pratiques agricoles et des paysages présents aux abords des talus des terrasses alluviales et des coteaux (prés, élevage, polyculture, vergers).

Entretien des éléments paysagers ponctuels nécessaires à la gestion d'un territoire inondable : les digues, et les fossés.

- Action 2.2 : Valoriser les affluents, porteurs de naturalité

Préserver et valoriser les affluents de la Garonne et leurs zones humides, principaux vecteurs de naturalité sur le territoire.

- Action 2.3 : Reconstruire une structure paysagère à partir réseau hydrographique secondaire

Renaturaliser les fossés afin de reconstruire des corridors écologiques.

Créer des rideaux de végétation restructurant l'espace de la plaine. Conforter les haies existantes.

- Action 2.4 : Intégrer les sites d'activités au paysage de la vallée

Valoriser l'intégration des gravières en activité.

Favoriser dès la fin des exploitations le réaménagement de refuges écologiques dans la plaine agricole.

Intégrer les zones d'activités et industrielles aux paysages.

> 3. LA COHÉRENCE D'UN ENSEMBLE, UN PAYSAGE RURAL DE VALLÉE

- Action 3.1 : Mise en valeur des points de vue majeurs

Pérenniser les points de vue majeurs existants par la mise en place de modes de gestion similaires et cohérents (associations d'éleveurs...)

Mettre en place une signalétique cohérente à l'échelle du territoire, agissant comme des supports pédagogiques.

- Action 3.2 : Maintenir le cadre forestier des talus et coteaux tout en limitant l'enfrichement.

Limiter l'enfrichement des coteaux. Favoriser la diversité des espaces boisés.

Valoriser les pratiques agrosylvoles et sylvopastorales.

- Action 3.3 : Contenir l'anthropisation des coteaux

Limiter l'urbanisation et le mitage des coteaux.

Empêcher la « privatisation » des points de vues et des espaces clés.

> 4. LA COHÉRENCE DES ESPACES BÂTIS

- Action 4.1 : Mettre en valeur les structures urbaines originelles

Maintenir des coupures entre les typologies urbaines d'un même bourg.

Maintenir et valoriser les vues possibles entre les bourgs afin de favoriser une compréhension intuitive du territoire.

Maintenir ou reconstituer la cohérence du lien Bourg/Affluent/Confluence.

- Action 4.2 : Faire du fleuve, des affluents et des canaux, des éléments forts de la structuration urbaine

Valoriser le statut des ruisseaux rivières et canaux à proximité des bourgs.

Pérenniser et mettre en valeur les relations qu'il existe entre les bourgs et la Garonne.

Permettre des vues sur la Garonne depuis les bourgs.

- Action 4.3 : Maîtriser l'évolution urbaine

Structurer et hiérarchiser les extensions urbaines.

Différencier les temporalités d'aménagement par une réglementation spécifique renouvelée.

> 5. LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE DE LA VALLÉE

- Action 5.1 : Valoriser les ouvrages anciens et contemporains, témoins de l'histoire du fleuve et de ses ressources

Valoriser les ports, quais et cales présents sur le cours du fleuve.

Valoriser les ouvrages hydrauliques

(barrages, seuils, pont canal ...).

Valoriser les équipements environnementaux (passes à poisson, ascenseur).

Valoriser les canaux et leur liens avec la Garonne (canal latéral, canal de Golfech).

- Action 5.2 : Valoriser le patrimoine agricole, caractéristique des paysages de Garonne.

Valoriser le bâti traditionnel caractéristique d'une plaine inondable (pigeonniers sur pilotis, fermes construites en matériaux locaux et traditionnels).

Valoriser et entretenir les digues et les vannes.

- Action 5.3 : Valoriser le sentier de Saint-Jacques-de-Compostelle

Valoriser le sentier de Saint-Jacques-de-Compostelle et sa traversée du fleuve. Sécuriser et mettre en valeur la traversée de la vallée par le sentier. Marquer l'événement du passage du fleuve à Auvillar. Créer des points de vue, des haltes et implanter de la signalétique spécifique et rappelant le lien Garonne.

> 6. L'ANIMATION, LA MOBILISATION ET LA CULTURE AUTOUR DU FLEUVE

- Action 6.1 : Sensibiliser et maintenir une culture locale du fleuve

Travailler avec les centres de loisir pour développer des animations autour de la Garonne.

Valoriser la Garonne comme un bien commun / public.

Valoriser la notion de responsabilité partagée et le ré-engagement des acteurs autour du fleuve.

Valoriser la notion de durabilité et de cohérence nécessaire au développement de projets sur le long terme.

Promouvoir des manifestations culturelles et artistiques autour de la Garonne.

Valoriser la langue occitane avec les associations dans les informations pédagogiques développées sur les différents sites.

- Action 6.2 : Valoriser un tourisme durable autour de la Garonne

Créer des itinéraires de découvertes cohérents et diversifiés pour la préservation d'une culture de bassin versant.

Favoriser la communication et l'échange entre des «Lieux de Garonne» complémentaires :

- GOLFECH et LAMAGISTERE

Valoriser et mettre en relation les lieux d'une «Garonne Industrielle» et son patrimoine.

Le port de Lamagistère, le pont canal, les anciens moulins sur la Barguelonne, et les aménagements hydroélectriques et nucléaires, sont autant d'éléments à valoriser pour permettre une meilleure compréhension par la population locale d'une Garonne ressource.

- AUVILLAR

Valoriser une «Garonne Historique», ville étape du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, son ancien port, sa chapelle, son musée de la Batellerie et son point de vue majeur sur le grand territoire.

- BASE DE LOISIRS DE SAINT NICOLAS,

Valoriser une «Garonne Naturelle», Conforter le statut d'observatoire de la nature et la station ornithologique de la base de loisirs.

Valoriser les liens avec le sentier «Corridor Garonne» et le pré-projet pour une «Garonne Naturelle» (lien vers la confluence Garonne-Ayroux via Merles).

II.3 PRÉCONISATIONS POUR L'ÉLABORATION DE DOCUMENTS D'URBANISME

> DES EXEMPLES POUR CHAQUE ACTION

Les tableaux suivants présentent pour chaque action énoncée dans les orientations générales, des exemples de lieux sur lesquels celles-ci peuvent être mises en oeuvre.

Chaque exemple est complété par les outils réglementaires pouvant être utilisés pour la concrétisation de ces actions.

Ces exemples issus de l'étude peuvent être amendés par d'autres sites ou lieux cohérents au regard des collectivités concernées.

Le SCOT

Le schéma de cohérence territoriale ou SCOT est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé. Il a été instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000. Le code de l'urbanisme fixe le régime des SCOT aux articles L.122-1 et suivants.

Le PLU

Le plan local d'urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes (EPCI), établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.

Il comprend :

- Un rapport de présentation, qui contient un diagnostic et explique les choix effectués,*
- Un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme éventuellement, des orientations d'aménagement relatives à certains quartiers ou secteurs,*
- Un règlement et des documents graphiques, qui délimitent les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N), et fixent les règles générales.*

LES OUTILS DU CODE DE L'URBANISME

Article L. 130-1:

Les PLU peuvent « classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils soient soumis ou non au régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies et réseaux de haies, des plantations d'alignements. Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création de boisements »

Article L. 123-1-7°:

Les PLU peuvent « Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique, écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection »

> 1. UNE GARONNE RECONNUE

Exemples de sites

Préconisation aux documents d'urbanisme

- Action 1.1 : Une Garonne accessible, s'approprier le sentier «Corridor Garonne»

L'ensemble du linéaire du sentier (25km), les liaisons possibles avec les bourgs.

PLU Définition d'emplacements réservés

- Action 1.2 : Préserver la ripisylve et les zones humides

L'ensemble des rives du fleuve.
Le bras mort de Merles, les secteurs inventoriés, et ou protégés.

SCOT Inscription à la trame bleue principale
PLU Inscription en zone N, réglementation spécifique
PLU Article L. 123-1-7 Identification d'éléments paysagers et bâtis
PLU Article L. 130-1 Classement de zone boisées

- Action 1.3 : Réaménager des franchissements pour tous

Les ponts de Lamagistère et d' Auvillar sur la Garonne.
Les ponts de franchissement du canal de Golfech.

PLU Définition d'emplacements réservés

- Action 1.4 : Mettre en valeur des confluences

Les confluences de la Garonne avec l'Ayroux, l'Arrats, la Barguelonne, Le Speyroux, La Sère, etc ...

SCOT Inscription à la trame bleue principale
PLU Définition d'emplacements réservés
PLU Inscription en zone N, réglementation spécifique
PLU Article L. 123-1-7 Identification d'éléments paysagers et bâtis
PLU Article L. 130-1 Classement de zone boisées

> 2. UNE PLAINE AUX PAYSAGES DIVERSIFIÉS

Exemples de sites

Préconisation aux documents d'urbanisme

- Action 2.1 : Préserver des paysages agricoles diversifiés

Le talus de la terrasse alluviale au dessus de l'Ayroux, ses paysages reliques de polycultures. Le chêne Henri IV...

PLU Article L. 123-1-7 Identification d'éléments paysagers et bâtis
PLU Article L. 130-1 Classement de zones boisées

- Action 2.2 : Valoriser les affluents, porteurs de naturalité

L 'Ayroux, l'Arrats, la Barguelonne , le Speyroux, le Ruisseau Profond, la Sère...

SCOT Inscription à la trame bleue principale
PLU Inscription en zone N, réglementation spécifique
PLU Article L. 123-1-7 Identification d'éléments paysagers et bâtis
PLU Article L. 130-1 Classement de zone boisées

- Action 2.3 : Reconstruction d'une structure paysagère à partir du réseau hydrographique secondaire

Les fossés, les rus, les bras morts et les canaux de drainage présents dans le lit majeur.

SCOT Inscription à la trame bleue secondaire
PLU Inscription en zone N, réglementation spécifique
PLU Définition d'emplacements réservés
PLU Article L. 123-1-7 Identification d'éléments paysagers et bâtis

- Action 2.4 : Intégration des sites d'activités au paysage de la vallée

Les gravières, anciennes ou encore en activité présentes dans lit majeur.

PLU Inscription en zone N, réglementation spécifique
SCOT Inscription à la trame bleue secondaire
PLU Définition d'emplacements réservés
PLU Article L. 123-1-7 Identification d'éléments paysagers et bâtis
PLU Article L. 130-1 Classement de zone boisées

> 3. LA COHÉRENCE D'UN ENSEMBLE, UN PAYSAGE RURAL DE VALLÉE

Exemples de sites

Préconisation aux documents d'urbanisme

- Action 3.1 : Mise en valeur des points de vue majeurs

Les points de vues de Clermont-
Soubiran, Auvillar et Boudou.

PLU Article L. 123-1-7 Identification d'éléments paysagers et bâtis
PLU Définition d'emplacements réservés

- Action 3.2 : Maintenir le cadre forestier des talus et coteaux tout en limitant l'enfrichement.

L'ensemble des coteaux et talus des
terrasses, les espaces en déprise
agricole subissant l'enfrichement.

SCOT Inscription à la trame verte
PLU Article L. 123-1-7 Identification d'éléments paysagers et bâtis

Action 3.3 : Contenir l'anthropisation des coteaux

Les secteurs subissant un mitage
important notamment les crêtes
autour de Boudou et Malause.

SCOT Inscription à la trame verte
PLU Inscription en zones A ou N, réglementation spécifique
PLU Interdire l'urbanisation, réglementation spécifique
PLU Article L. 123-1-7 Identification d'éléments paysagers et bâtis
PLU Article L. 130-1 Classement de zone boisées

> 4. LA COHÉRENCE DES ESPACES BÂTIS

Exemples de sites

Préconisation aux documents d'urbanisme

- Action 4.1 : Mettre en valeur les structures urbaines originelles

L'ensemble des centres bourgs.
Inventorier depuis les centres bourgs les vues possibles vers les autres bourgs.

PLU Définition d'emplacements réservés
PLU Article L. 123-1-7 Identification d'éléments paysagers et bâtis

- Action 4.2 : Faire du fleuve, des affluents et des canaux, des éléments forts de la structuration urbaine

Les ports et quais de Lamagistère et d'Auvillar.
Inventorier depuis les centres bourgs les vues et les accès possibles vers les ruisseaux, les canaux, et le fleuve.

PLU Définition d'emplacements réservés
PLU Article L. 123-1-7 Identification d'éléments paysagers et bâtis

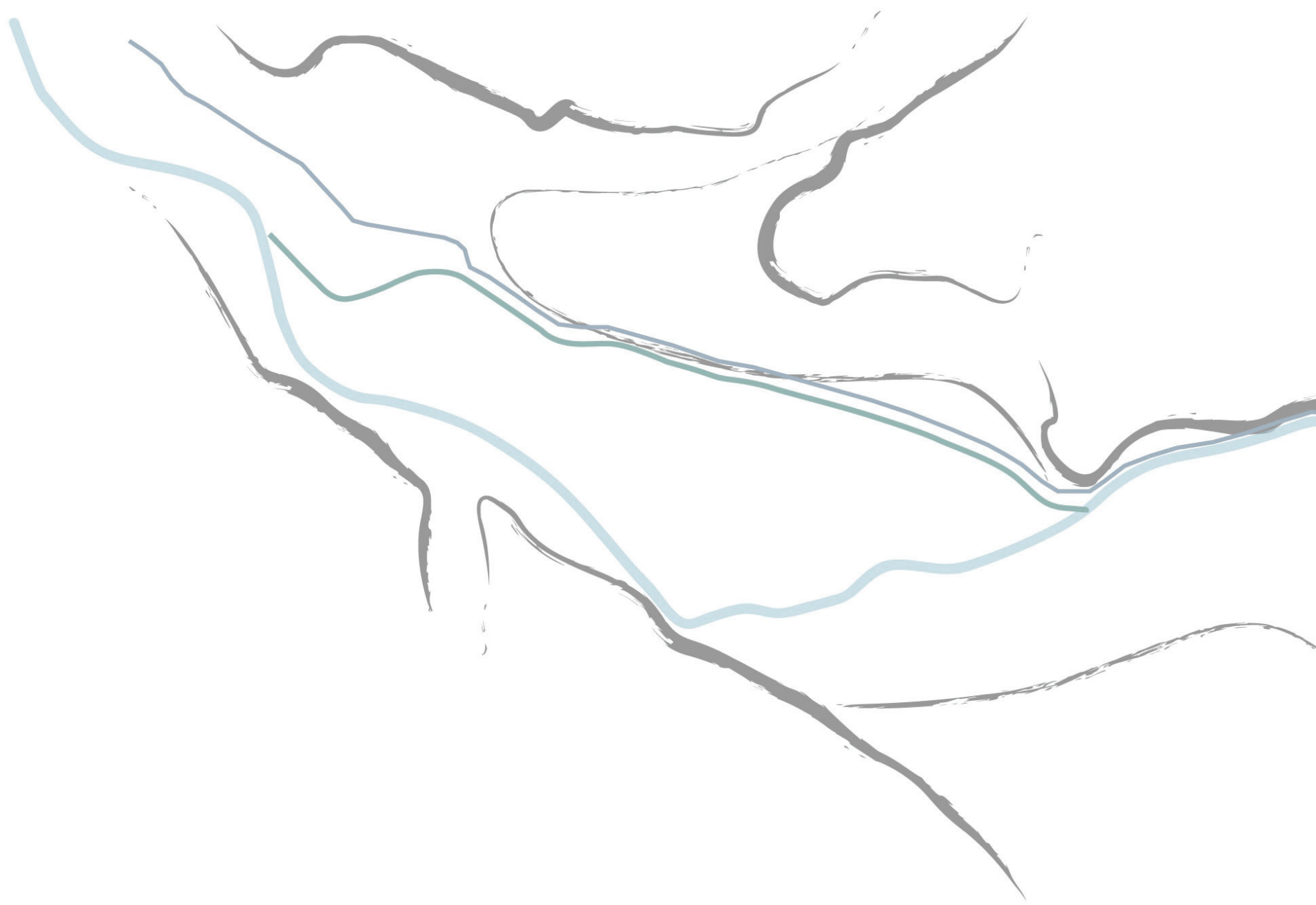
- Action 4.3 : Maitriser l'évolution urbaine

L'ensemble des communes, leurs quartiers pavillonnaires, les secteurs d'urbanisation linéaire le long des routes d'accès aux centres anciens.
La zone d'activité entre Valence et Golfech. Les secteurs subissant le mitage.

PLU Définition de Zones U et AU spécifiques, hiérarchisées.
Établissement d'une réglementation spécifique cohérente pour ces zones
PLU Définition d'emplacements réservés

> 5. LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE DE LA VALLÉE

	Exemples de sites	Préconisation aux documents d'urbanisme
- Action 5.1 : Valoriser les ouvrages anciens et contemporains, témoins de l'histoire du fleuve et de ses ressources	Les ports et quais de Lamagistère, d'Auvillar. Le canal latéral, le pont canal sur la Barguelonne, l'ascenseur à poisson, les barrages et les seuils, le canal de Golfech.	PLU Article L. 123-1-7 Identification d'éléments paysagers et bâtis PLU Définition d'emplacements réservés
- Action 5.2 : Valoriser le patrimoine agricole, caractéristique des paysages de Garonne	Les pigeonniers sur pilotis (Roques - Bordes ...) Les Fermes de Saint-Nicolas sur le chemin d'Auvillar, la fontaine Henri IV, la ferme de Pérouille ... Les anciennes digues sur Golfech, St Michel et Merles.	PLU Article L. 123-1-7 Identification d'éléments paysagers et bâtis
- Action 5.3 : Valoriser le sentier de Saint-Jacques-de-Compostelle et sa traversée du fleuve	L'itinéraire du GR65 traversant le territoire. Le pigeonnier de Roques. La ferme de Pérouille. Les fossés et ruisseaux à proximité.	PLU Inscription en zone N, réglementation spécifique PLU Définition d'emplacements réservés PLU Article L. 123-1-7 Identification d'éléments paysagers et bâtis PLU Article L. 130-1 Classement de zones boisées





CHAPITRE III

PRÉ-PROJETS D'AMÉNAGEMENT

TROIS PRÉ-PROJETS EXEMPLAIRES

Les trois sites retenus ont été choisis lors de la réunion du comité de pilotage de l'étude le 9/07/2012 et mutualisent les différentes thématiques pour envisager définir des programmes spécifiques à chacun :

1. Pour une Garonne Naturelle
2. Pour une Garonne Historique
3. Pour une Garonne Industrielle

La méthodologie de choix est développée dans le diagnostic p118.

> DES PRÉ-PROJETS EXEMPLAIRES ASSOCIÉS A UNE DÉMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les pré-projets développés sur les trois sites proposent une formalisation des orientations générales à une échelle plus poussée et serviront d'exemples d'actions à engager pour les autres collectivités.

Ces pré-projets ne constituent pas la poursuite linéaire du diagnostic, mais doivent être considérés comme des échantillons pilotes pour lesquels sont proposés des solutions variées, simples ou utopiques qui permettent de révéler le potentiel de ces sites, le « génie des lieux ».

Ils seront élaborés, analysés et argumentés de manière comparative aux 5 finalités du développement durable à l'aide d'une grille mise à disposition par l'ARPE (Agence de Développement Durable Midi-Pyrénées).

Une décomposition estimative sera proposée pour chacun de ces pré-projets de façon à proposer une faisabilité plus évidente.

PROJET 1 > POUR UNE GARONNE NATURELLE

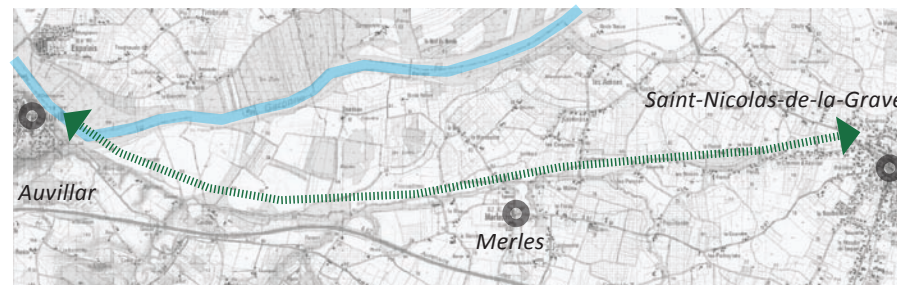
Auvillar / Saint-Michel / Merles / Saint-Nicolas-de-la-Grave

Le projet révélera la terrasse alluviale, ses paysages reliques, les ruisseaux du Camuzon et de l'Ayroux et leur confluence avec la Garonne par un cheminement doux reliant St-Nicolas à Auvillar qui complètera le maillage des sentiers présents sur le territoire.

> UNE APPROPRIATION DES PROPOSITIONS PAR LES ACTEURS LOCAUX

L'objectif est bien de permettre aux collectivités locales, communes, communauté de communes et leurs partenaires de se saisir de ces propositions de pré-projets afin de les concrétiser, en redéfinissant éventuellement par la suite, les limites, ou en y associant des éléments complémentaires.

De la même manière, les communes non concernées par les sites de pré-projet pourront se servir de ces propositions pour élaborer des projets propres à leurs territoires et à leurs problématiques.



PROJET 2 > POUR UNE GARONNE HISTORIQUE

Pommevic / Valence d'Agen / Espalais / Auvillar

Le projet valorisera et mettra en scène la traversée de la vallée de la Garonne par le chemin de Saint Jacques de Compostelle en tant qu'événement patrimonial paysager et culturel.

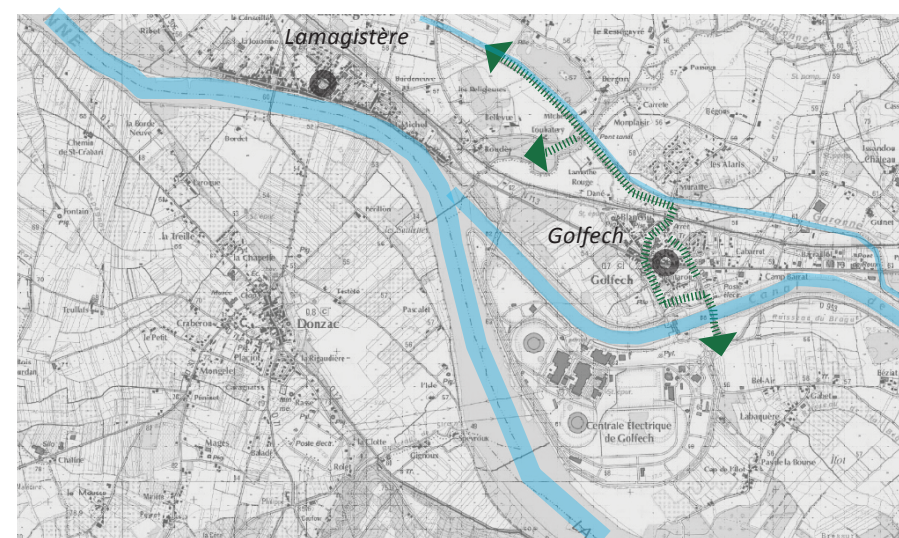


PROJET 3 > POUR UNE GARONNE INDUSTRIELLE

Golfech / Lamagistère / Clermont Soubiran

Le projet valorisera les infrastructures et le patrimoine fluvial ancien et contemporain, la traversée du canal, notamment par la proposition de la création d'un lieu «mémoire de Garonne».

Il confortera le maillage de circulations douces entre canaux et Garonne.





« Le lien écologique est pour moi un vrai atout du territoire. Je viens d'une région marquée par l'industrie du textile. Je viens du Nord, et là bas, il y a peu de biodiversité. Je n'avais jamais vu autant de richesse, même si apparemment il y en avait plus avant ...»

« On a vraiment été surpris par le côté pittoresque du village et la vue qui embrasse la vallée de la Garonne ici... »

« L'idéal dans les régions rurales est que les gens vivent de leur territoire. Il faut favoriser la polyculture qui entraîne une richesse faunistique et floristique. Le tourisme agricole représente aussi un levier intéressant. Dans tous les cas, il faudrait attirer des gens qui ont envie de vivre de la campagne pour redynamiser la vie locale. »

AUVILLAR / ST-NICOLAS-LA-GRAVE

« De Saint-Nicolas à la Magistère, il n'y a pas de chemins continus. On a délaissé le fleuve... »

III.1 PROJET 1 - POUR UNE GARONNE NATURELLE

PHILOSOPHIE DE PROJET

- RÉVÉLER LA TERRASSE ALLUVIALE, LES RUISSEAU DE L'AYROUX ET LE CAMUZON PAR UN CHEMINEMENT DOUX JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC LE FLEUVE
- COMPLÉTER LE MAILLAGE DE SENTIERS PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE EN LIEN AVEC LE SENTIER «CORRIDOR GARONNE»

ACTIONS

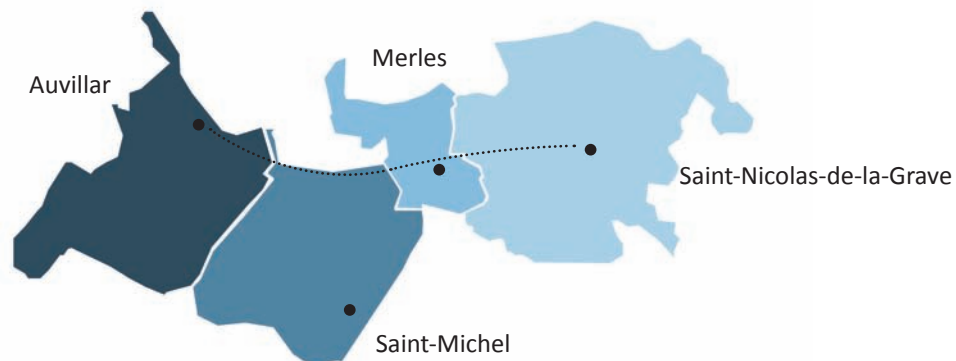
- OUVRIR ET MAINTENIR DES VUES
- AMÉNAGER LE CHEMINEMENT
- VALORISER L'ACCÈS À LA GARONNE
- ENTRETENIR UN NOUVEAU PARCOURS
- INFORMER, COMMUNIQUER PAR DE LA SIGNALÉTIQUE PÉDAGOGIQUE
- FAVORISER L'APPROPRIATION DU PROJET PAR LE SOUTIEN D'ANIMATIONS ET D'ACTIVITÉS CULTURELLES, ARTISTIQUES, PÉDAGOGIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

SITES CLÉS

- LE CHÊNE HENRI IV
- LA CONFLUENCE DE L'AYROUX, DU RUISSEAU PROFOND ET DE LA GARONNE

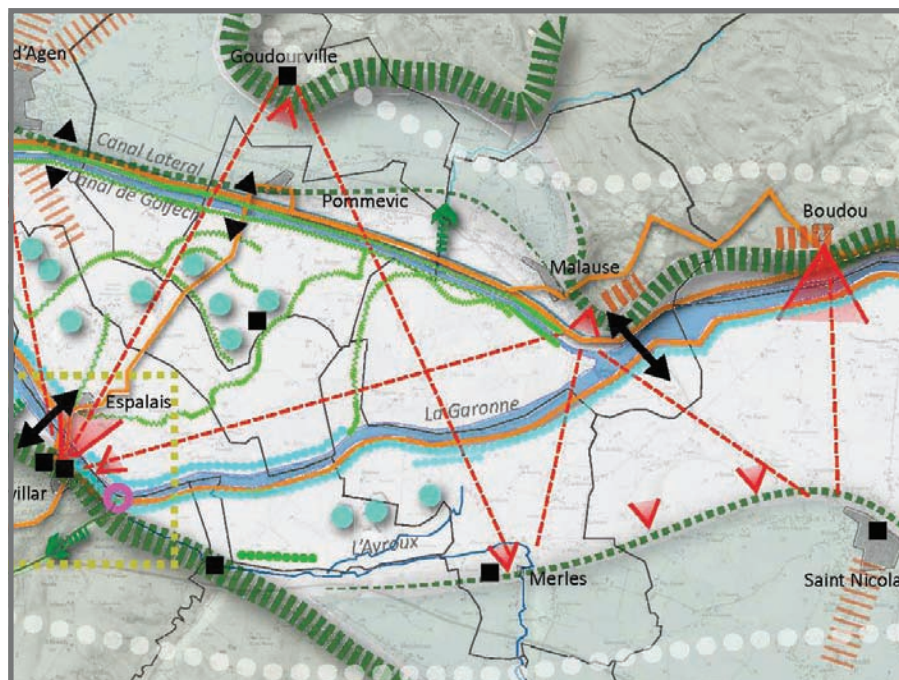


III.1.1 PRÉSENTATION ET PHILOSOPHIE DU PROJET



Le projet consiste à relier par un cheminement piéton la commune d'Auvillar à la commune de Saint-Nicolas-de-la-Grave. Le parcours est ponctué de deux sites clés : la confluence de l'Ayrour avec la Garonne et le chêne Henri IV à proximité de Merles.

Cet itinéraire n'existant pas aujourd'hui, nous proposons d'en évaluer sa faisabilité, les aménagements nécessaires à son fonctionnement et son éventuel phasage de réalisation.



> LES OBJECTIFS

Le présent projet répond à certaines des actions définies à l'échelle du territoire . (cf Chapitre I.I)

- Action 1.1 : Une Garonne accessible
- Action 1.2 : Préserver la ripisylve
- Action 1.4 : Mettre en valeur les confluences
- Action 2.1 : Préserver des paysages agricoles diversifiés
- Action 2.2 : Valoriser les affluents
- Action 3.1 : Mettre en valeur des points de vue majeurs
- Action 3.2 : Maintenir le cadre forestier des talus et coteaux tout en limitant l'enfrichement
- Action 4.1 : Mettre en valeur les structures urbaines originelles
- Action 5.2 : Valoriser le patrimoine agricole
- Action 6.1 : Sensibiliser et maintenir une culture locale du fleuve
- Action 6.2 : Valoriser un tourisme durable autour de la Garonne

Au delà des centres-bourgs, du patrimoine et des points de vue d'ores-et-déjà valorisés, ce parcours méconnu révèle des richesses composées d'une diversité d'éléments et de paysages oubliés, reliques des paysages agricoles du passé, où, près, cultures de labour, vergers et boisements s'agglomèrent autour des espaces en pente des ruisseaux en pied des talus de la terrasse alluviale. Les anciens séchoirs à tabac, les fermes construites en pisé, en briques et en galets, s'égrainent sur le parcours.

La système hydrographique se montre surprenant. L'encaissement important du relief permet au Camuzon ainsi qu'aux autres petits ruisseaux de jouer les chassés-croisés avec l'Ayrour. Les haies souvent très arborées laissent deviner des vues sur le village de Merles, le château de Candes et le remarquable Chêne Henri IV et sa fontaine.

A proximité de l'Ayrour, il est possible de cheminer sur une ancienne digue partiellement entretenue sur les communes de Merles et Saint-Michel. Le parcours permet enfin de découvrir la confluence de l'Ayrour avec la Garonne et le Ruisseau Profond, zone de franchissement par le « pont-romain » situé à proximité d'un peuplier remarquable. Il est ensuite possible de remonter sur Auvillar en devinant quelques vues sur le fleuve à travers les boisements du coteau.

III.1.2 L'EXISTANT



Belvédère de Auvillar, vues sur la plaine de la Garonne depuis la place du château



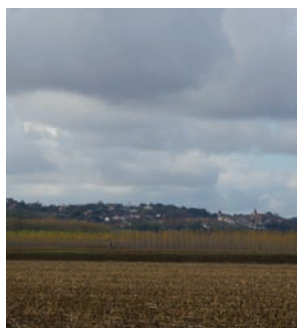
Accès au sentier à valoriser



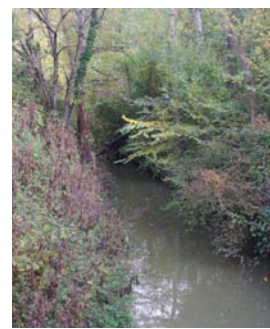
Vue sur le pont depuis la confluence



Le pont romain sous les peupliers



Ancienne digue à valoriser



L'Ayroux



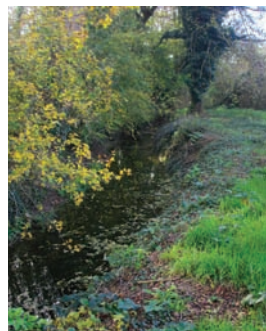
Le Chêne Henri IV



Une vue à ouvrir sur le chêne



Vue sur Merles à valoriser



L'Ayroux en rive de champs



Vue dominante à valoriser



Bâti traditionnel à valoriser



La chapelle de Saint-Nicolas

III.1.3 PLAN GLOBAL D'AMÉNAGEMENT PROPOSÉ

> POUVOIR SE PROMENER ...

La volonté de pouvoir simplement relier à pied deux villages en territoire rural peut sembler une évidence. C'est en effet une pratique qui était encore courante pour les paysans de la première moitié du XXe siècle mais qui a progressivement été abandonnée. L'évolution des pratiques agricoles, les mutations du parcellaire ont eu raison de certains usages pourtant simples -la marche- et de leurs support -les chemins-.

Aujourd'hui, la possibilité de cheminer dans un territoire rural n'est pas seulement fonctionnelle et ne répond pas uniquement à des nécessités d'accès et de production agricole, elle permet à tout un chacun (agriculteur ou non) de découvrir, de comprendre et de s'appropriier le territoire. Elle offre également la possibilité de la rencontre, de l'échange et d'animations environnementales, culturelles et de découverte.

Le premier objectif de ce projet est donc de permettre cette liaison. Il s'agira de la valoriser par de la signalétique et l'aménagement et la mise en scène de points de vue. La valorisation plus complète de certains sites clés se fera par la mise en place d'équipements complémentaires qui seront des éléments qui enrichiront le parcours et permettront d'autres usages.

> AUVILLAR / PONT ROMAIN

Tronçon fonctionnel en l'état,
Il apparaît nécessaire de l'améliorer en terme de lisibilité et de signalétique.

La confluence sera mise en valeur par un ponton, support d'activités.

> MERLES / PONT ROMAIN

Tronçon non fonctionnel aujourd'hui.

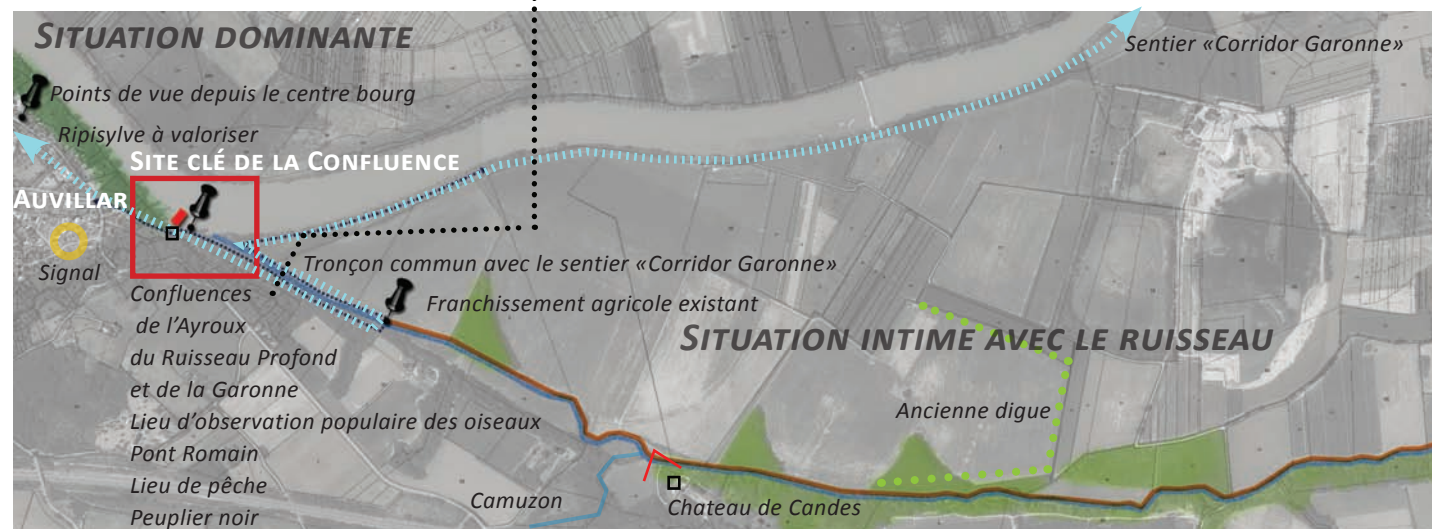
Le cheminement est à aménager.

Le tracé précis reste à définir

Il permettra la mise en valeur d'une ancienne digue de terre.

Une analyse foncière, la communication et la rencontre avec les propriétaires permettra l'établissement de conventions de passage.

Le tracé définitif sera déduit de cette analyse.



Le ruisseau de l'Ayroux présente de grandes qualités environnementales, contrastant avec la Garonne juste voisine.
La loutre y a notamment été remarquée et les habitants viennent y observer la faune et la flore locale.

> SAINT-NICOLAS-LA-GRAVE / MERLES

Tronçon fonctionnel en l'état,

Il est situé en bord du chemin communal, dit «chemin d'Auvillar», il peut être réalisé immédiatement par l'amélioration de sa lisibilité et de sa signalétique.

Sa situation principalement dominante permet la mise en valeur de points de vues, par une gestion de la végétation obstruant la vue.

Une boucle immédiate dès Merles rejoignant le futur sentier Garonne peut être envisagée.

Les aménagements devront être respectueux de cette bio-diversité remarquable et permettre une adéquation entre les qualités du site et une fréquentation du public.

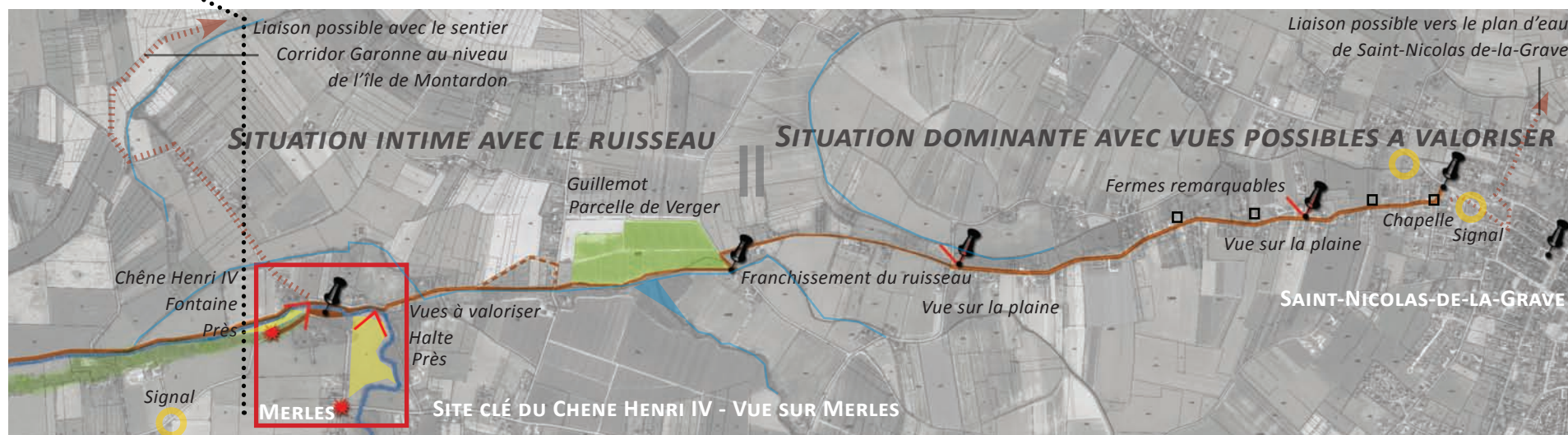
Le traitement des bords du chemin, pourra utiliser un même dispositif de clôture végétalisée répétée sur le parcours. Ce dispositif pourra être utilisé en limite de jardin privés ou mis en place pour préserver avec un peu d'épaisseur des secteurs d'habitat de la faune locale.

Les accès au sentier et les haltes pourront être rendues lisibles par la mise en place d'éléments en béton au sol. Un travail avec des artisans et des artistes locaux pourra être engagé pour la création de mobiliers ou de sculptures jalonnant le parcours.

La signalétique pourra quant-à elle être déclinée de façon ludique et détournée (panneau-chaise) afin de rendre ces éléments plus attractifs, tout en mutualisant les fonctions afin d'éviter un nombre trop important d'éléments émergeant qui encombreraient la lisibilité du paysage.

Des signaux mettant en scène des arbres remarquables éclairés par un mobilier spécifique pourront être placés à l'extérieur du parcours, dans les bourgs ou sur les routes fréquentées pour indiquer la proximité du sentier, sans pour autant produire de pollution visuelle.

Ce vocabulaire pourra ensuite être exploité sur des projets similaires à l'ensemble du territoire.



III.1.3 PLAN GLOBAL D'AMÉNAGEMENT PROPOSÉ

> DEUX SITES CLÉS

Le projet peut-être décomposé en trois secteurs distincts, relatifs à leur fonctionnalité et accessibilité actuelle.

Deux sites clés, ont été identifiés et constitueront les principaux événements du parcours.

Le site du chêne Henri IV :

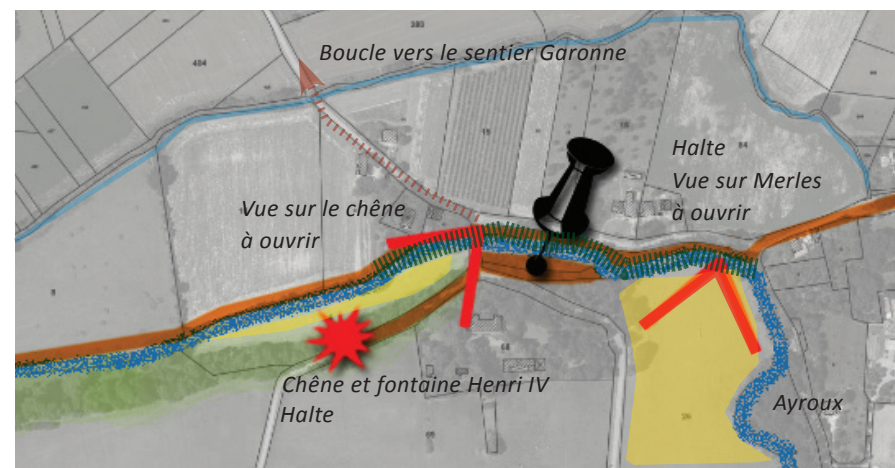
Deux haltes confortables, peuvent être aménagées, offrant des points de vue sur Merles et sur le chêne. Une boucle permettant de rejoindre le sentier «Corridor Garonne» face à l'île de Montardon pourra être balisée et constituera une première tranche de projet opérationnelle.

Le site de la confluence :

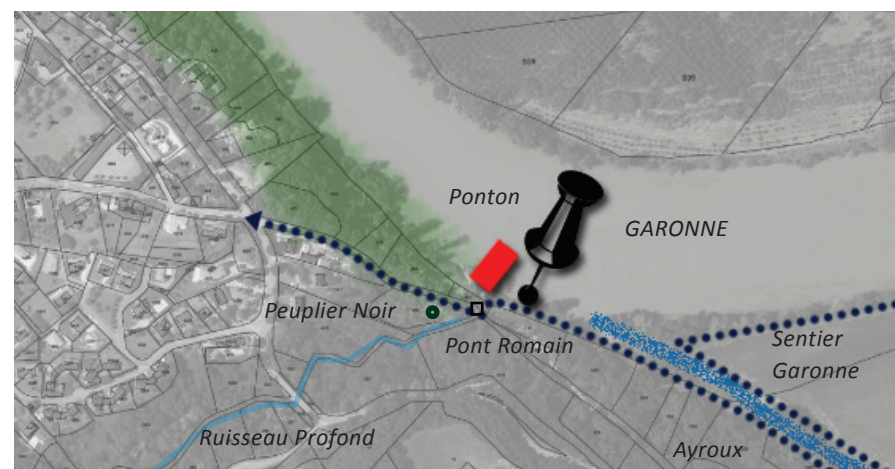
L'Ayroux et le Ruisseau Profond se jettent dans la Garonne, au droit du pont Romain, à proximité duquel un ponton permettant un accès direct au fleuve pourra être aménagé pour offrir un nouveau lieu d'animation.



> SITE CLÉ DE MERLES ET DU CHÊNE HENRI IV



> SITE CLÉ DE LA CONFLUENCE



III.1.4 QUELQUES IDÉES POUR LE PROJET

> LA RÉHABILITATION DES CHEMINEMENTS ET LEUR ENTRETIEN



Des clôtures en ganivelle



Un cheminement structuré



Des mobiliers de confort originaux



> LA VALORISATION DES POINTS DE VUE



Du mobilier de contemplation mutualisé avec la signalétique



Du mobilier de signalétique avec «Garon», le personnage pédagogique du SMEAG

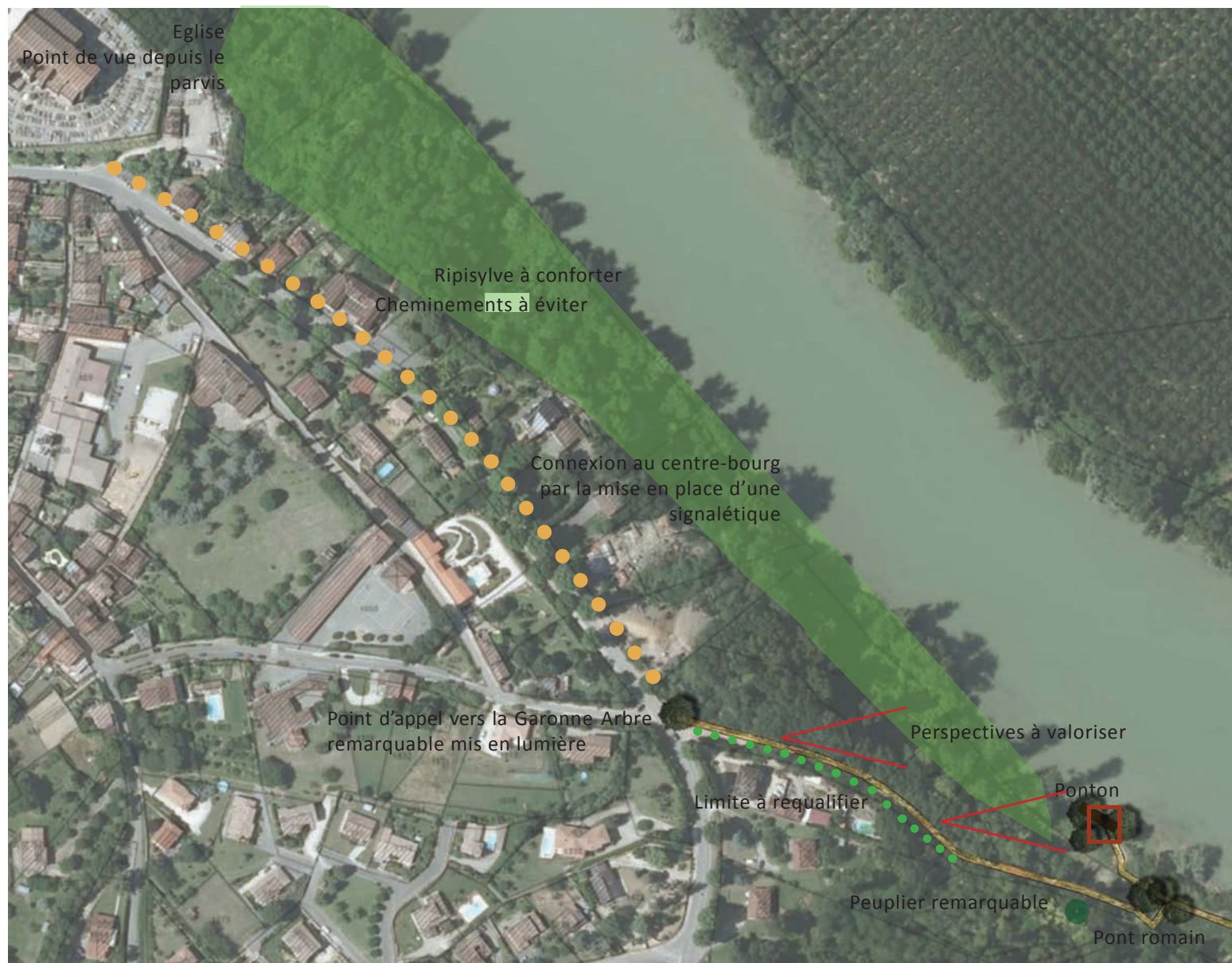
> LA VALORISATION DE LA GARONNE PAR L'AMÉNAGEMENT D'UN PONTON ET LA VALORISATION DU BELVÉDÈRE



Un ponton en bois appropriable pour les pêcheurs et les promeneurs



III.1.5 ZOOM SUR LE SITE DE LA CONFLUENCE



> VERS LA CONFLUENCE

L'accès au site du pont romain partage ici l'itinéraire du sentier corridor Garonne. Une signalétique pourra être mise en place dès le centre bourg, ainsi qu'au droit des points de vue à proximité de l'église et de la place du château. Un élément de signalétique majeur, un arbre remarquable associé à un éclairage nocturne, pourra servir de point d'appel au droit de la route de Castelsarrasin (D12). Le boisement du coteau pourra être ponctuellement ouvert dans la descente afin de valoriser les perspectives sur le fleuve depuis le chemin. Par opposition la frange ouest du cheminement serait confortée par une clôture végétalisée, préservant l'intimité des riverains.

III.1.6 COUPES DE PRINCIPES

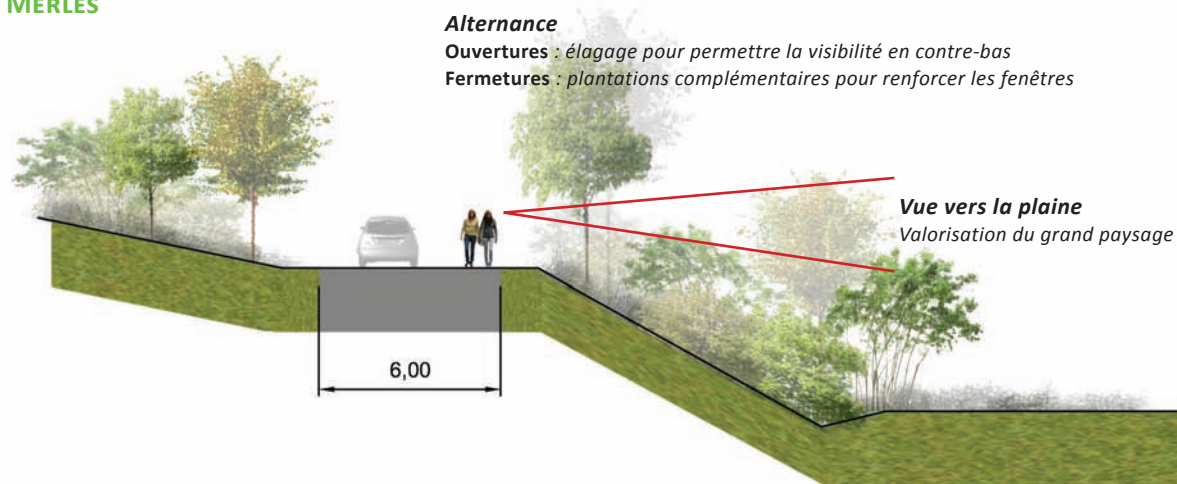
> COUPE TYPE SUR LA PORTION SAINT-NICOLAS DE LA GRAVE À MERLES

Cette portion du parcours située sur la terrasse offre des vues dominantes sur la plaine de la Garonne.

Le chemin emprunte la route communale existante au trafic très faible. Il n'y a donc pas de conflit majeur possible entre les différents modes de déplacement (piétons, cycles, autos...).

Cette situation en contre-haut privilégie la mise en scène des points de vue.

Ainsi, les points vues sur la plaine sont soit à réouvrir, soit à maintenir ouvert par une gestion pouvant associer les agriculteurs et les éleveurs (pâturage). Les boisements pourront être densifiés de manière spécifique en amont et aval de ces belvédères naturels afin d'accentuer les effets de fenêtres.



> COUPE TYPE ENTRE MERLES ET LE PONT ROMAIN

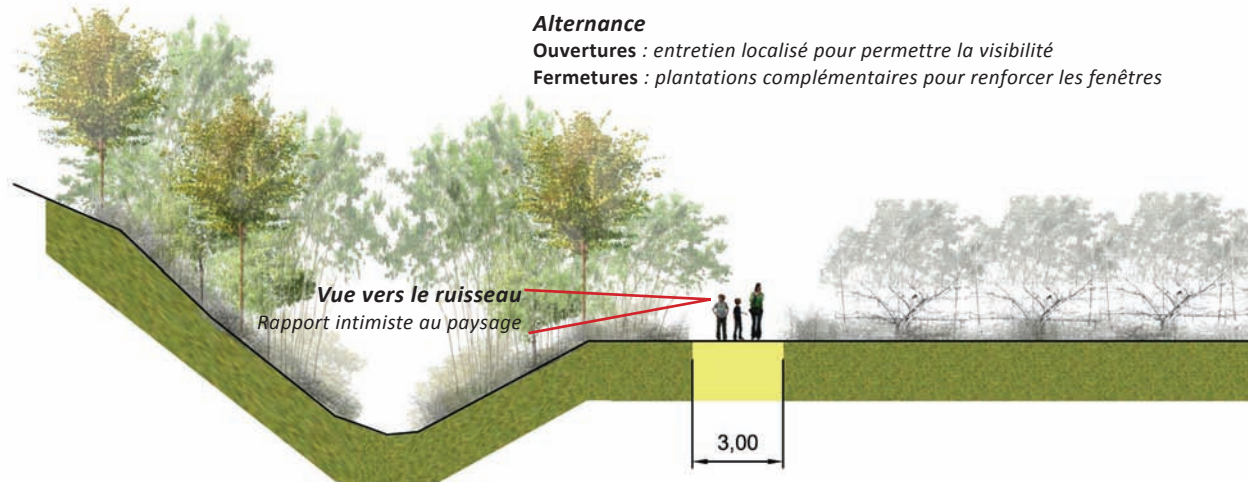
Cette portion du parcours située entre Merles et Auvillar propose une situation en contre-bas de la terrasse alluviale mettant en valeur le ruisseau de l'Ayroux et sa confluence avec le Camuzon.

La position du cheminement sera adapté en fonction du contexte foncier.

Il pourra potentiellement circuler sur l'ancienne digue, sur la commune de St Michel.

Des conventions de passage et/ou des acquisitions doivent être menées afin de garantir la faisabilité et la pérennité du projet.

La ripisylve pourra être confortée en vue de maintenir une biodiversité forte et de favoriser le rôle de corridor écologique de ces ruisseaux.



III.1.7 IMAGE D'INSERTION



Existant

>EXEMPLE DE MISE EN VALEUR D'UN SITE CLÉ : LA CONFLUENCE.

Le site du pont romain constitue un élément majeur de la promenade, il permet la mise en valeur de la confluence de l'Ayroux et du Ruisseau profond avec la Garonne.

L'aménagement de ce site permet de valoriser le lien entre le petit réseau hydrographique du territoire et le fleuve.

Le ponton proposé permettra d'améliorer la lisibilité du site, son accessibilité et son appropriation par la population locale. Il pourra constituer un support pédagogique, conforté par de la signalétique et permettre aux collectivités d'exploiter un nouveau support d'animations et d'événements, orientés «nature». Il pourra constituer un lieu clé de promenades de découverte organisées avec les centres de loisirs locaux qui utiliseront le futur sentier.

Ouverture sur le fleuve
Débroussaillage et élagage de certains arbres



III.1.8 ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE, PRÉCONISATIONS AUX DOCUMENTS D'URBANISME

ORIENTATIONS À PRENDRE EN COMPTE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

- 1/ Intégration de l'Ayroux, du talus, du cheminement et de la digue à la ZONE N dans les PLU et Cartes communales (comme le Ruisseau Profond et les berges de Garonne et ses zones humides)
- 2/ Définition des emplacements réservés nécessaires au projet
- 3/ Intégration de la digue, des ruisseaux aux trames vertes et bleu du SCOT
- 4/ Ajout d'une réglementation sur les espaces naturels à forte valeur ajoutée potentielle (ENS)
- 5/ Identification des éléments d'intérêt patrimonial et paysager (fermes, digues, fontaines, arbres remarquables et prairies). Article L 123-1-7
- 6/ Classement espaces boisés dont arbres isolés remarquables (Ripisylve non cheminée au droit d'Auvillar, Chêne Henri IV, Peuplier du pont romain) . Article L 130-1

ÉLÉMENTS TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES À PRENDRE EN COMPTE

- 1/ Évaluation avec la DDT de la mise en place des dossiers réglementaires :
 - Dossier Loi sur l'eau :
Dans le cas d'une artificialisation du sol , impact sur les bassins versants, occupation du lit mineur
 - Étude incidence sur Natura 2000 Garonne
 - Prise en considération des ZNIEFF
 - Demande d'occupation de Domaine public fluvial
- 2/ Mise en conformité aux documents d'urbanisme – POS –PLU -RNU
- 3/ Prise en considération de la présence de monuments historiques et leurs périmètres de protection de 500m (château de Candes)
- 7/ Étude du foncier : Recensement des parcelles impactées par le cheminement et définition de leur niveau de mutabilité. Établissement d'une liste de convention et de droits de passages. Définition des zones réservées et acquisition de terrains clés nécessaires.

III.1.9 ANALYSE AU REGARD DES 5 FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

A ce stade de définition, le pré-projet est analysé au regard des 5 finalités du développement durable, en utilisant un outil mis en place par l'ARPE (Agence de Développement Durable de la Région Midi-Pyrénées).

Cet outil propose d'évaluer la prise en compte ou non d'un certain nombre de critères de développement durable détaillés dans le tableau disposé en annexes

L'outil de l'ARPE permet l'évaluation des marges de progrès, en matière de développement durable, au fil de la réalisation du projet.

Les points développés ci-contre proposent d'analyser de façon synthétique le degré de prise en compte de ces éléments.

1. Changement climatique

Le développement de la couverture végétale et la diminution des gaz à effet de serre sont bien pris en compte au regard du projet.

L'adaptation des pratiques agricoles, pourrait être davantage pris en compte en associant les agriculteurs riverains au projet, par l'entretien, l'adaptation des cultures voisines ou pratiques culturelles à la proximité du sentier. Nottament avec l'arboriculture disposant du verger au lieu-dit Guillemot, ou pour l'entretien des digues. L'économie de la ressource n'est pas considéré comme un élément majeur du projet et abaisse l'indice, il peut cependant l'être par la maîtrise de l'arrosage sur les aménagements, ou de façon indirecte par la communication faite sur la signalétique de le long des cours d'eau.

2. Ressources naturelles et biodiversité

La biodiversité est bien prise en compte sur l'ensemble du projet par les principes mêmes d'aménagement qui respecte au mieux la biodiversité présente et ont pour objectif de la valoriser et de la faire connaître.

3. Épanouissement de tous

Le projet répond à bien à l'épanouissement de tous, il permet d'offrir une infrastructure gratuite et ouverte à tous, et une nouvelle appropriation du patrimoine local. L'accessibilité de certains des équipements devra être pensé pour accueillir les personnes à mobilité réduite.

La lutte contre l'exclusion et le chômage pourrait être prise en compte par le développement d'emplois autour du projet (animation, entretien ...).

4. Cohésion sociale et solidarité

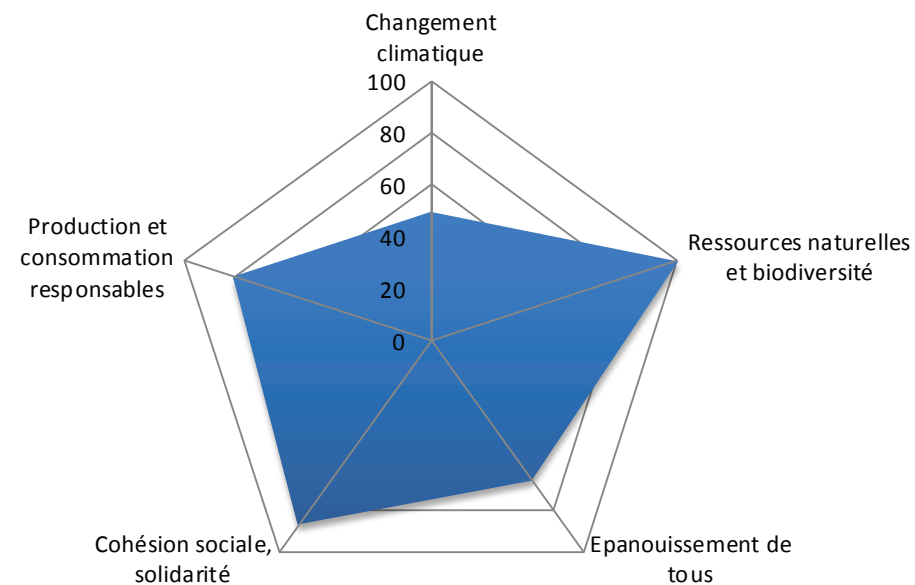
La cohésion sociale est bien prise en compte notamment par le renforcement de l'identité du territoire favorisée par la le choix de l'itinéraire et de sa signalétique. Le projet ne répond cependant pas à la lutte contre la pauvreté ou la sécurité des individus.

5. Modes de production

Les modes de production seront bien pris en compte, dans le cas de travail avec des entreprises et artistes locaux. Il reste à évaluer si le projet au cours de son élaboration permettra le développement de nouvelles compétences.

Finalités	Indices
Changement climatique	50
Ressources naturelles et biodiversité	100
Epanouissement de tous	66
Cohésion sociale, solidarité	87
Production et consommation responsables	80

Eléments de méthode	Indice
Participation	80
Pilotage	
Transversalité et articulation	
Evaluation	
A amélioration continue	





III.1.10 DECOMPOSITION DES OPTIONS D'AMÉNAGEMENT

Les tranches proposées dans le cadre de cet aménagement peuvent être conduites conjointement ou séparément.

Les montants sont proposés avec une estimation large favorisant des prestations qualitatives utilisant des matériaux écologiques. Ils sont indiqués hors-taxes, hors dossiers réglementaires et études foncières.

> La première tranche de projet,

devra permettre l'utilisation du chemin d'Auvillar jusqu'à Merles avec la mise en place de signalétiques et l'ouverture de points de vue.

L'intégration de cet espace construit doit permettre de concentrer et de limiter l'exploitation du site, sans dégradation de son environnement direct. L'utilisation des différents matériaux sur le site prendra en compte la qualité des recyclages et leur bilan carbone.

La maintenabilité du site est essentiellement liée au travail sur sa propreté, la fauche ou la taille périodique de certains végétaux.

La mise en place de balisage permet de constituer une boucle avec le sentier Garonne.

> La seconde tranche de projet,

devra permettre la création du ponton sur le site de la confluence, valorisant un point de vue sur la Garonne, et son accès depuis Auvillar.

L'aménagement se fera dans le plus profond respect du site, des berges du fleuve et des protections Natura 2000. L'intégration du ponton doit

permettre de concentrer et de canaliser la fréquentation du site, sans dégradation de son environnement direct. L'utilisation des différents matériaux sur le site prendra en compte la qualité des recyclages et leur bilan carbone.

L'entretien du site est essentiellement liée au travail sur sa propreté et au maintien de la sécurité via l'entretien du garde-corps.

> La troisième tranche de projet correspond à une intervention linéaire qui permet la connection des deux tranches précédentes et la mise en valeur des digues du lit majeur.

Cette intervention linéaire, via la mise en place de ganivelles, souligne le cheminement et oriente les points de vue. L'entretien de cet ensemble nécessite une fauche annuelle des végétaux en rive de la promenade.

La maintenabilité de l'ensemble pourra être obtenue entre autre par la fréquence des passages.

TRANCHE 1

TRONCON OPERATIONNEL DE SAINT NICOLAS AU CHÊNE HENRI IV

Balisage du cheminement principal depuis le centre bourg (sur 4.5km linéaires)	= 5 000 €
Aménagement du cheminement sur les portion en terre (environ 1km linéaire)	= 40 000 €
Ouverture de points de vue avec mobiliers spécifique et traitement de sol (3u)	= 15 000 €
Mise en place d'éléments «repères» (arbres remarquables et mise en lumière (3u)	= 3 000 €
Balisage du tronçon de raccord au sentier «Corridor Garonne» (sur 2km linéaires)	= 5 000 €

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX

Honoraires de maîtrise d'oeuvre estimé à 8% = 5 440 €

COÛT GLOBAL DU PROJET = 73 440 € HT

TRANCHE 2

TRONCON OPERATIONNEL D'AUVILLAR A LA CONFLUENCE

Réalisation d'un ponton - (30m²)	= 20 000 €
Balisage du cheminement depuis le centre bourg - (sur 1km linéaire)	= 5 000 €
Aménagement d'un cheminement sur les portions en terre - (sur 300 mètres)	= 12 000 €
Ouverture de vues, travaux de taille et d'égagement -(2u)	= 3 000 €
Traitement de la limite (sur 200 mètres linéaires)	= 4 000 €
Mise en place d'éléments «repères» (arbres remarquables et signalétique, mise en lumière) - (1u)	= 2 000 €

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX

Honoraires de maîtrise d'oeuvre estimé à 8% = 5 280 €

COÛT GLOBAL DU PROJET = 71 280 € HT

TRANCHE 3

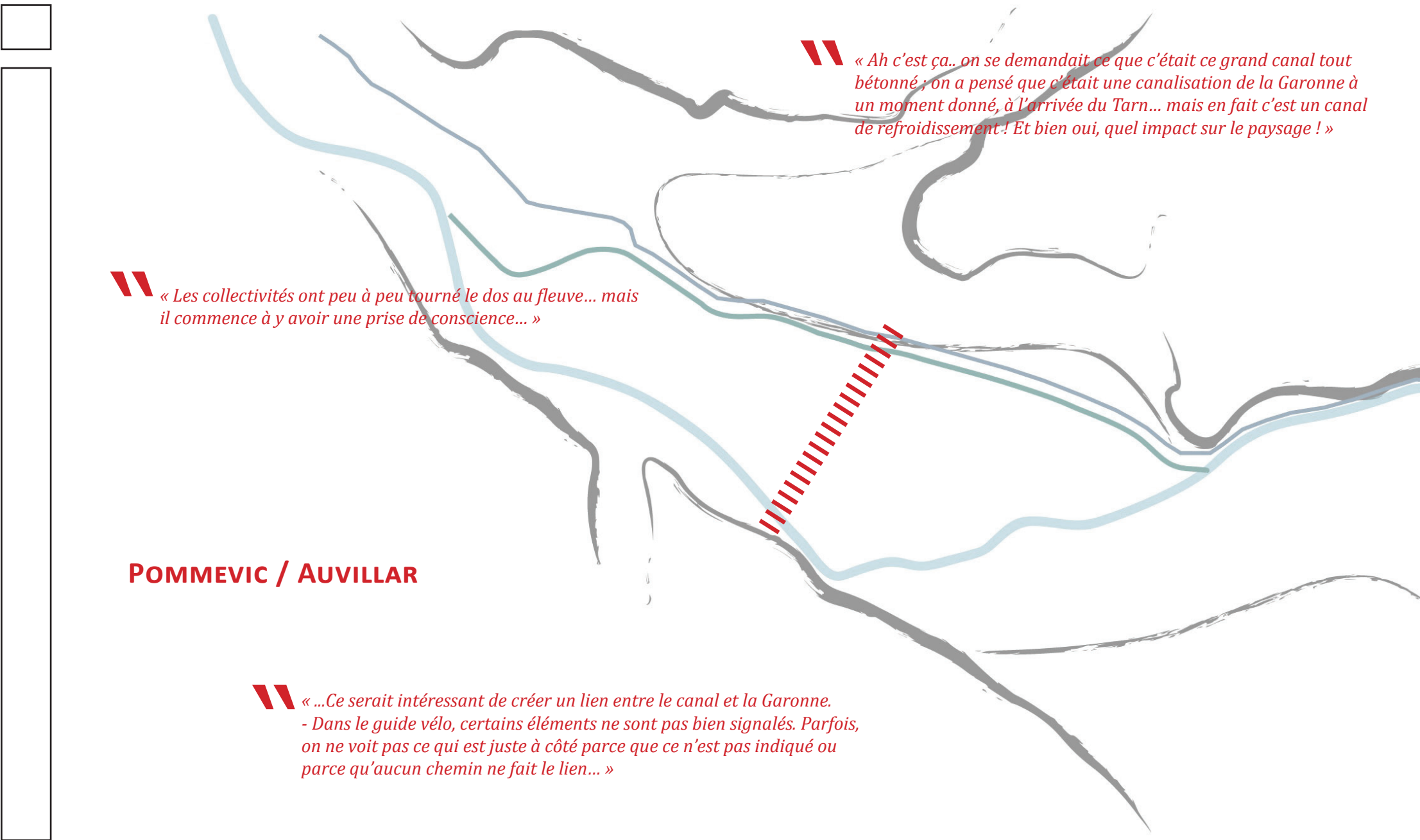
REALISATION DU CHEMINEMENT DE LA CONFLUENCE AU CHÊNE HENRI IV

Balisage du cheminement principal - (sur 5km linéaires)	= 5 000 €
Aménagement du cheminement sur les portion en terre - (sur 4km linéaires)	= 100 000 €
Ouverture de points de vue avec mobiliers spécifiques et traitement de sol (2u)	= 10 000 €
Traitement de limite, mise en place de ganivelles (1/3 parcours - 1.6km)	= 20 000 €
Valorisation entretien des digues et vannes - (sur 1km linéaire)	= 10 000 €

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX

Honoraires de maîtrise d'oeuvre estimé à 8% = 11 600 €

COÛT GLOBAL DU PROJET = 156 600 € HT



// « Ah c'est ça.. on se demandait ce que c'était ce grand canal tout bétonné ; on a pensé que c'était une canalisation de la Garonne à un moment donné, à l'arrivée du Tarn... mais en fait c'est un canal de refroidissement ! Et bien oui, quel impact sur le paysage ! »

// « Les collectivités ont peu à peu tourné le dos au fleuve... mais il commence à y avoir une prise de conscience... »

POMMEVIC / AUVILLAR

// « ...Ce serait intéressant de créer un lien entre le canal et la Garonne.
- Dans le guide vélo, certains éléments ne sont pas bien signalés. Parfois, on ne voit pas ce qui est juste à côté parce que ce n'est pas indiqué ou parce qu'aucun chemin ne fait le lien... »

III.2 PROJET 2 - POUR UNE GARONNE HISTORIQUE

PHILOSOPHIE DE PROJET

- VALORISER ET METTRE EN SCÈNE LA TRAVERSÉE DE LA VALLÉE PAR LE CHEMIN DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE
- ENVISAGER LE SENTIER DE ST JACQUES COMME UNE ARMATURE, POUR LA CONNEXION D'AUTRES ITINÉRAIRES A IMAGINER

ACTIONS

- AMÉNAGER, SÉCURISER LE SENTIER
- MUTUALISER AVEC UNE BANDE CYCLABLE
- SIGNALER LE CHEMIN DE COMPOSTELLE, EN FAIRE UNE INFRASTRUCTURE CULTURELLE ET PÉDAGOGIQUE
- RECONSTITUER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES PAR LA VÉGÉTALISATION DES FOSSÉS
- RYTHMER ET PONCTUER LE PARCOURS
- METTRE EN SCÈNE LA TRAVERSÉE DE LA VALLÉE DE LA GARONNE, SON PATRIMOINE, SES PAYSAGES
- METTRE EN SCÈNE L'ARRIVÉE SUR LE FLEUVE
- FAVORISER L'APPROPRIATION DU PROJET PAR LA COMMUNICATION ET LE SOUTIEN D'ANIMATIONS ET D'ACTIVITÉS CULTURELLES, ARTISTIQUES, PÉDAGOGIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

SITES CLÉS

- LE FRANCHISSEMENT DU CANAL DE GOLFECH
- LA HALTE DE «PÉROUILLE»
- LA HALTE D'ESPALAIS
- LE FRANCHISSEMENT DE LA GARONNE



III.2.1 PRÉSENTATION ET PHILOSOPHIE DU PROJET



Le projet consistera à révéler la traversée de la vallée de la Garonne par le sentier de Saint-Jacques-de-Compostelle, par sa mise en valeur et sa sécurisation.

Le projet se présentera comme un événement culturel support pédagogique de communication sur la vallée, le fleuve, leurs paysages ainsi que le patrimoine matériel et culturel.

Le sentier s'attachera à révéler les différentes formes de l'eau dans leurs diversités et leurs temporalités.

Les sentiers de Saint-Jacques-de-Compostelle sont composés de 4 itinéraires historiques (les vias Turonensis, Lemovicensis, Podiensis et Tolosana), qui drainent le territoire de la France médiévale et ne traversent finalement que peu de fleuves (la Loire et la Garonne).

Un des ces itinéraires, La Via Podensis, débutant au Puy-en-Velay, traverse le massif central, sillonne ici le territoire, pour ne traverser qu'un fleuve majeur : la Garonne.

Le traversée du fleuve et de sa vallée est ainsi un événement important du voyage.

de n'offrir aucun espace dédié aux modes doux et aucun espace ombragé sur son parcours pour les randonneurs et les pèlerins, ce qui en fait un des tronçons les plus difficiles des 750km de l'itinéraire français.

La similitude entre le canal de Golfech et la Garonne laissent un sentiment de confusion et d'incompréhension du territoire traversé. De plus, leurs franchissements manquent de sécurité notamment au niveau du carrefour qui relie le franchissement du canal et la D116.

Le passage des pèlerins à Pommevic et Auvillar s'avère fondamental pour l'activité touristique et économique des bourgs.

Des orientations d'aménagement seront proposées pour les franchissements des canaux et de la Garonne, cependant ceux-ci nécessiteront des études de faisabilité complémentaires, hors cadre de cette mission.

> LES OBJECTIFS

Le présent projet répond à certains des actions définies à l'échelle du territoire (cf Chapitre I.I).

- Action 1.1 : Une Garonne accessible
- Action 1.2 : Préserver la ripisylve
- Action 1.3 : Réaménager des franchissements
- Action 2.1 : Préserver des paysages agricoles diversifiés
- Action 2.3 : Reconstruire une structure paysagère
- Action 5.1 : Valoriser les ouvrages anciens et contemporains
- Action 5.2 : Valoriser le patrimoine agricole
- Action 5.3 : Valoriser le sentier de Saint-Jacques-de-Compostelle
- Action 6.1 : Sensibiliser et maintenir une culture locale du fleuve
- Action 6.2 : Valoriser un tourisme durable autour de la Garonne



III.2.2 L'EXISTANT



L'église de Pommevic



Le carrefour en sortie de Pommevic



La traversée des voies d'eau



Le carrefour à sécuriser



Un cheminement difficile



Le colombier octogonal du Lieu-dit Roques



Les cheminées de la centrale de Golfech



Fossé à renaturer



Vue sur les coteaux boisés depuis le centre de la plaine



Habitat ancien au Lieu-dit Pérouille



L'église d'Espalais et la pause existante



L'accès au pont d'Auvillar

> UN SENTIER ISOLÉ DE LA ROUTE, MUTUALISÉ A UNE BANDE CYCLABLE

Le projet propose un sentier aménagé en site propre isolé de la chaussée, afin de sécuriser les usagers, il imposera le déport des fossés existants au delà du nouveau cheminement par des acquisitions foncières dans le parcellaire agricole sur les trois kilomètres du parcours.

Cet aménagement, conséquent, sera mutualisé avec une bande cyclable, qui permettra de relier Auvillar à la voie verte du canal latéral à la Garonne.

Le projet dispose d'une certaine souplesse face au contexte foncier et pourra ainsi être positionné alternativement de part ou d'autre de la route.

La bascule s'effectuera à l'aide de plateaux sécurisés sur la route communale (gestion communautaire) qui permettront de casser la vitesse des véhicules, notamment des poids lourds transitant vers les gravières en exploitation.

La proposition ci-contre dispose d'un seul plateau sécurisé positionné stratégiquement à mi-parcours et permettant de créer une halte ombragée à proximité d'une

exploitation agricole à l'architecture traditionnelle remarquable, faisant de la vente directe de produits locaux.

La proposition de positionnement est/ouest du sentier de part et d'autre de la chaussée évite au maximum les conflits avec la proximité de l'habitat.

Cette solution optimale pourrait être approfondie dans le cadre des négociations d'acquisitions foncières.

> OMBRAGE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Le projet ne propose pas un simple alignement d'arbres le long de la voie, qui banaliserait l'événement et les paysages de la vallée de la Garonne. Différents dispositifs plus ou moins ponctuels peuvent être mis en place pour révéler ces paysages : bouquets d'arbres, haies, fossés ou noues végétalisés.

Ces aménagements permettront de dévoiler la diversité des paysages possibles dans le lit majeur.

Le paysage en open-field sera enrichi par la renaturation des fossés présents entre les parcelles agricoles. Leur revégétalisation, permettra de séquencer l'itinéraire, tout en rendant lisible le système hydrographique lié à la Garonne et ses évolutions au cours de l'année.

Cette intervention permet de modifier le rythme du parcours, et d'en modifier la perception. Elle permet également de revaloriser des paysages propres au lit majeur du fleuve qui pourront à nouveau être donner «à regarder».

Cette renaturation permettra également de reconstituer des corridors écologiques de qualité.

L'aménagement de haltes ombragées, quant à elles, permettra l'introduction d'une strate haute plus ornementale et persistante,

comme le pin parasol offrant davantage d'ombrage et permettant une meilleure appréhension des distances en tant que marqueurs verticaux.

Les fossés pourront être élargis en noues paysagères au droit de ces haltes, favorisant la présence de zone plus humides, la fraîcheur et une biodiversité plus importante.

Un point d'eau potable pourra être mis à disposition des cyclistes et marcheurs.

Enfin un accompagnement d'arbustes et de graminées isolera la route du cheminement sur certaines séquences. Pour donner une apparence plus naturelle à ces fossés, la palette végétale devra valoriser des essences champêtres et rustiques, adaptées à la présence périodique de l'eau pour permettre une meilleure intégration et une gestion plus pérenne.

> UNE INFRASTRUCTURE CULTURELLE

Le sentier de Saint-Jacques-de-Compostelle porte un important potentiel culturel, par sa propre valorisation en temps que lieu de pèlerinage millénaire, et de par les éléments spécifiques aux paysages garonnais que le sentier peut mettre en valeur, notamment le patrimoine naturel et bâti et le franchissement des voies d'eau. Les haltes aménagées permettront de valoriser les points de vue sur le paysage de la vallée et son patrimoine.

La mise en place d'une signalétique pédagogique spécifique aux aménagements informera le promeneur sur l'histoire du territoire. Cette signalétique pourra également être un support pour une valorisation de la toponymie et du patrimoine linguistique local (expressions, citations...).

> L'AMÉLIORATION DE LA TRAVERSÉE DES VOIES D'EAU

Le traitement des franchissements du canal et du fleuve n'a pas été omis, cependant leurs complexités nécessitent des études de faisabilité plus complètes.

- Le carrefour au pied du canal de Golfech ainsi que le franchissement du canal en lui-même restent à sécuriser autant pour les automobiles que pour les modes doux.
- Le franchissement de la Garonne reste un enjeu majeur pour le passage des cycles et des piétons qui ne prêtent pas grande attention au fleuve car ils se trouvent en situation d'insécurité.
- Ce second projet offre également l'opportunité d'articuler une liaison vers Saint-Nicolas-de-la-Grave via le premier projet.

Une étude de faisabilité devra être engagée sur le pont d'Auvillar pour évaluer les différents modes de franchissements possibles :

- Soit par l'adaptation de l'ouvrage :
- Trottoir élargi sur ouvrage avec circulation alternée. Cette option nécessite une étude circulatoire en amont permettant de consolider sa faisabilité.
 - Passerelle en encorbellement respectant les qualités architecturales de l'ouvrage. Une étude structurelle de l'ouvrage existant permettrait de conforter ou pas cette option.

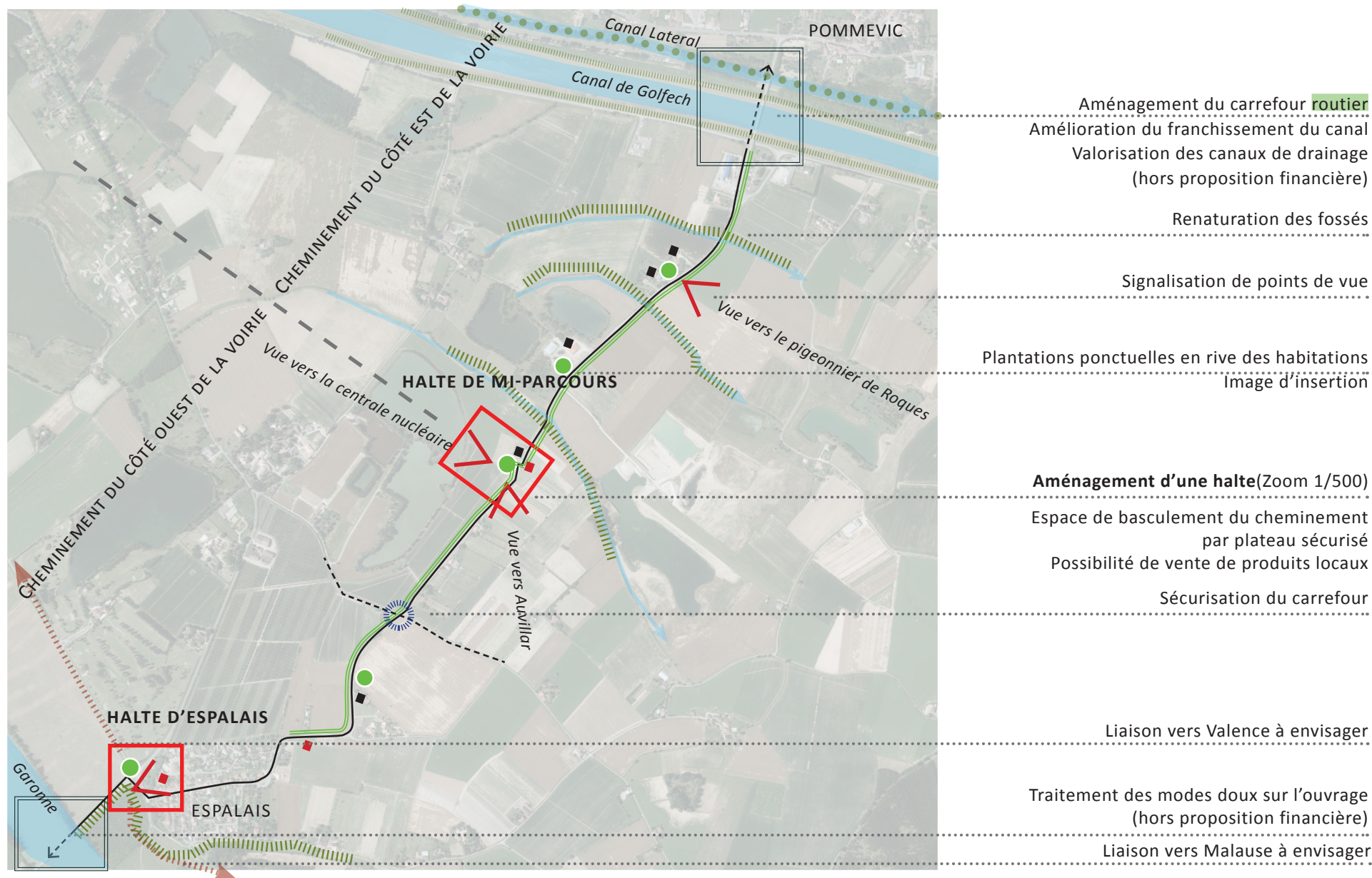
La création d'un franchissement spécifique :

- La construction d'une passerelle à part entière, éventuellement sous forme de pont flottant.
- L'aménagement d'un bac qui permettrait la mise en scène de la traversée du fleuve comme un événement spécifique. Cette animation favoriserait la mise en valeur du port d'Auvillar et la création d'emplois locaux saisonniers.

UNE ARMATURE POUR D'AVANTAGE DE LIAISONS

Le sentier de Compostelle constitue également l'armature qui pourra supporter les connexions de sentiers futurs permettant, par exemple, de rejoindre le barrage de Malaucène par les berges, ou Valence d'Agen par le chemin du stade. D'autres itinéraires pourront être imaginés.

III.2.3 PLAN GLOBAL D'AMÉNAGEMENT PROPOSÉ



III.2.4 QUELQUES IDÉES POUR LE PROJET

> UNE INSERTION DOUCE DANS LE SITE ET DES AMÉNAGEMENTS SOBRES



Un cheminement en stabilisé



> DES MOBILIERS ET DES ÉLÉMENTS DE SIGNALÉTIQUE SPÉCIFIQUES AU PROJET



Des mobiliers qui offrent des espaces de pause à l'ombre de Pins parasols «repères»



Une signalétique identificatrice du projet pilote avec «Garon», le personnage pédagogique du SMEAG

> UNE SIGNALÉTIQUE CONFORME AUX PRESCRIPTIONS DES AMÉNAGEMENTS DES CHEMINS DE ST-JACQUES



Le coquillage de St-Jacques



La signalisation de St-Jacques et du GR

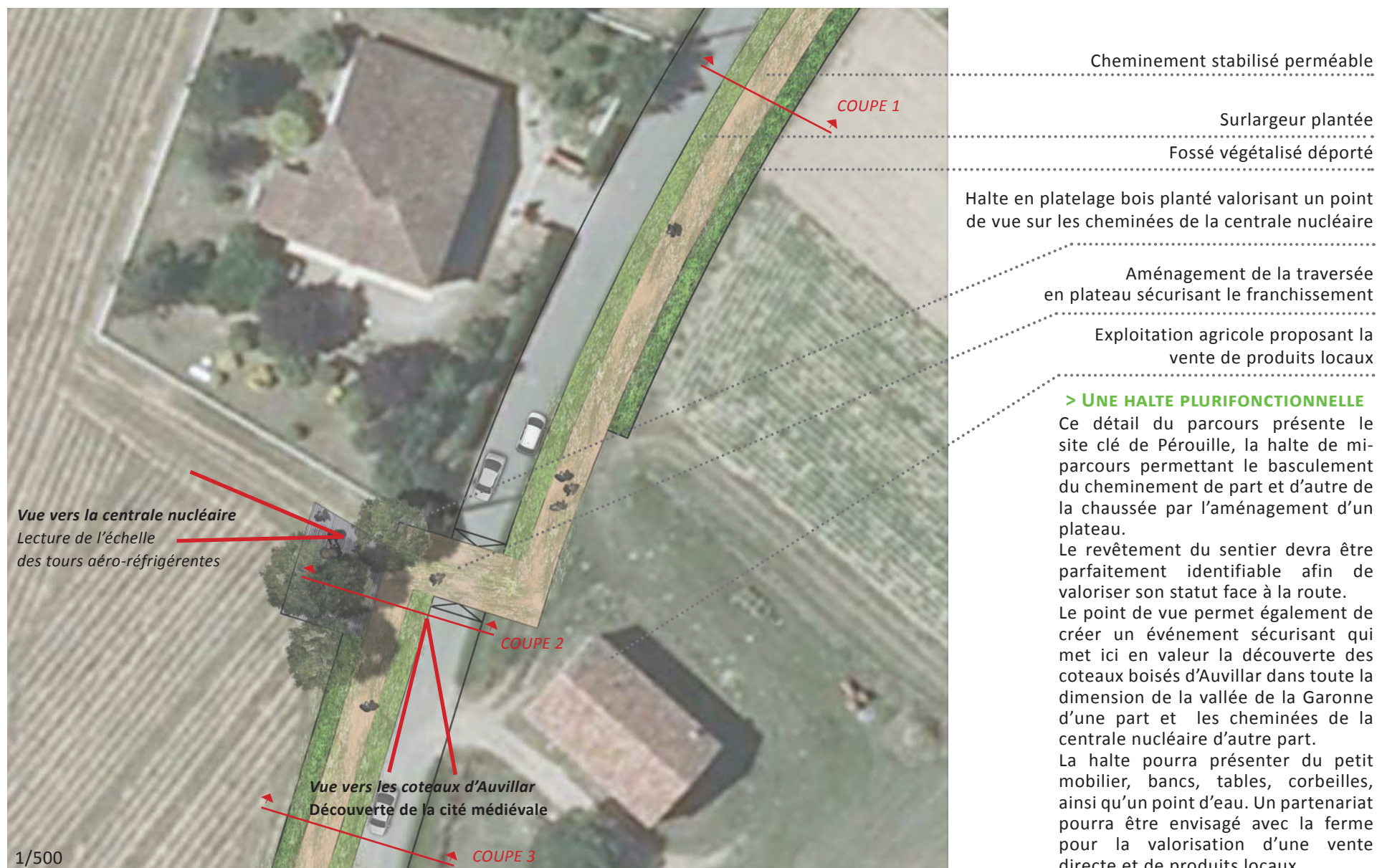


> ANIMATION SUR LE FLEUVE



Exemple d'animation en gabare sur la Dordogne

III.2.5 ZOOM PROJET : LA HALTE DE « PÉROUILLE »



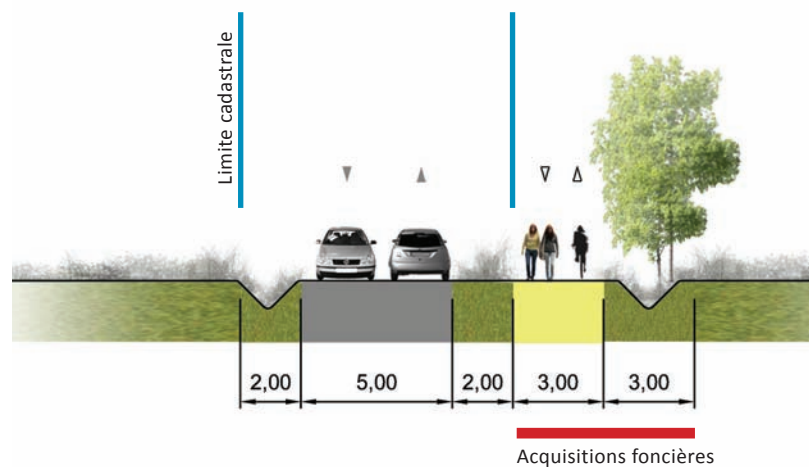
III.2.6 COUPES DE PRINCIPES

Le cheminement sera traité avec des matériaux de type stabilisés perméables, afin de minimiser les surplus d'eau de ruissellement et de dissocier visuellement la promenade de la chaussée.

La surlargeur séparant le sentier de la chaussée pourra être plantée d'une végétation basse d'accompagnement. Il s'agit d'une bande technique qui permet la mise en recul et l'intégration des réseaux.

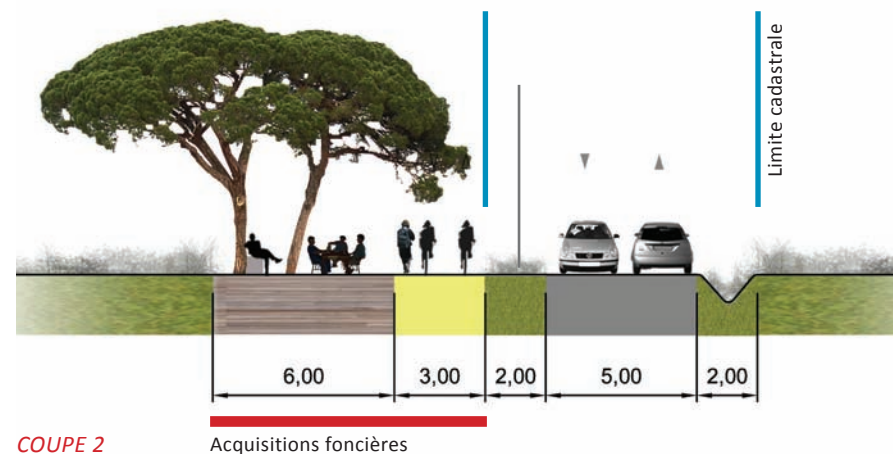
Les arbres de hautes tiges devront être implantés au delà du fossé afin de respecter le Règlement National d'Urbanisme (4m de la chaussée).

> CHEMINEMENT COTÉ EST, ENTRE POMMEVIC ET PEROUILLE



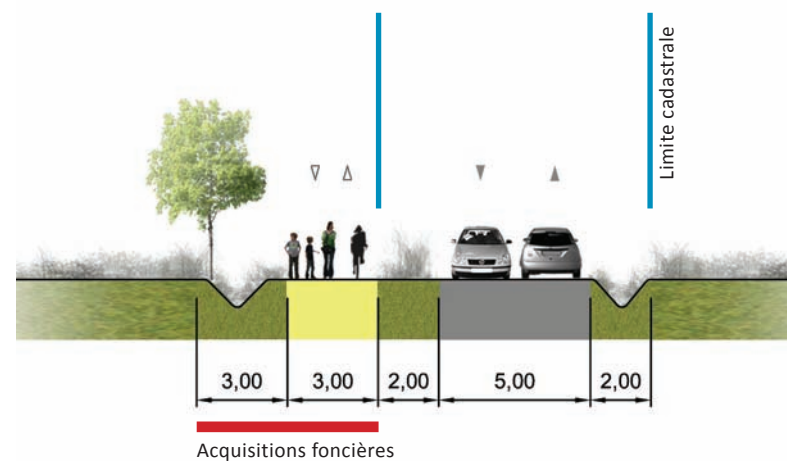
COUPE 1
1/250

> COUPE SUR LA HALTE DE PEROUILLE



COUPE 2
1/250

> CHEMINEMENT COTÉ OUEST, ENTRE PEROUILLE ET ESPALAIS



COUPE 3
1/250

III.2.7 IMAGE D'INSERTION



Existant - Point de vue sur le pigeonnier de Roques

LA MISE EN VALEUR DU PIGEONNIER DE ROQUES

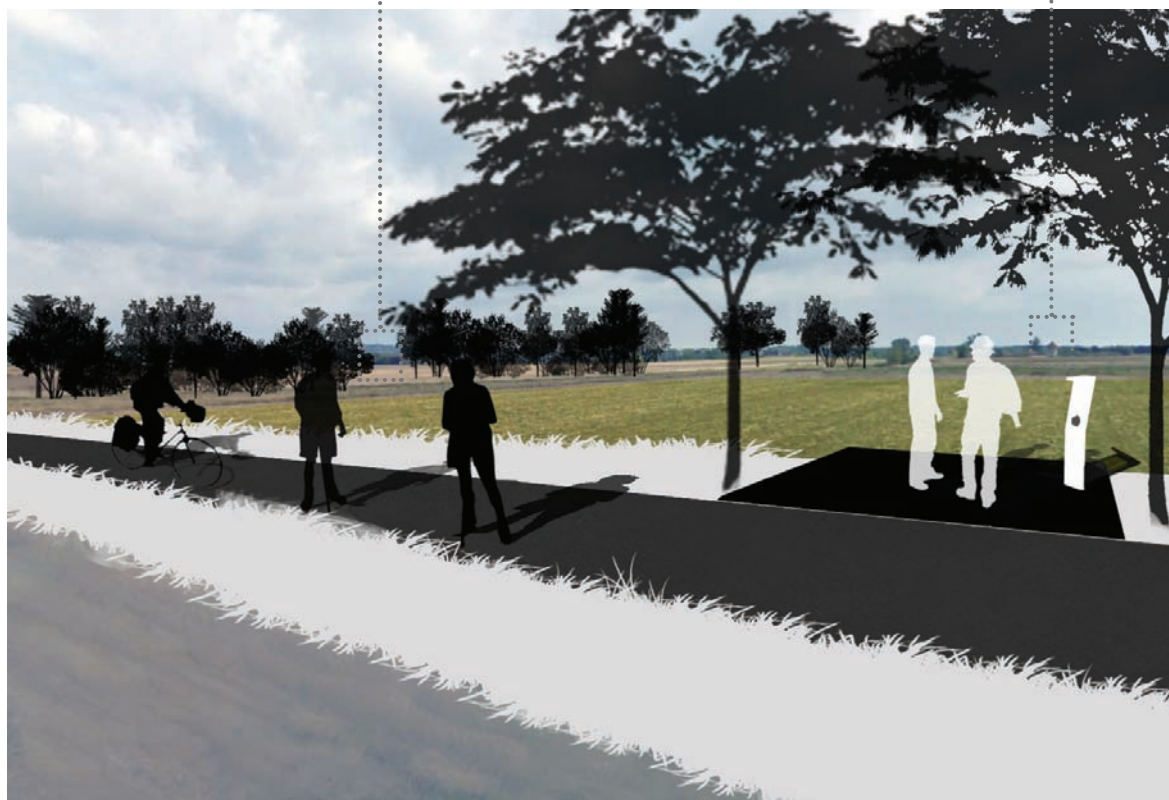
La mise en valeur du pigeonnier est permise non seulement par la mise en place du point de vue ombragé au premier plan, mais également par la constitution d'une haie arborée sur un fossé au second plan qui permet de conduire le regard.

Le regard est ainsi cadré entre deux points, l'un proche et le second éloigné.

Une fenêtre laissée dans la haie, cadre l'église de Malause, et rappelle au pèlerin une de ses étapes.

Maintenir des fenêtres
Offrir des ouvertures sur le Grand Paysage
Valoriser l'Église de Malause

Mise en valeur du Patrimoine
Pigeonnier de Roques



III.2.8 ÉLÉMENTS A PRENDRE EN COMPTE, PRÉCONISATIONS AUX DOCUMENTS D'URBANISME

ORIENTATIONS À PRENDRE EN COMPTE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

- 1/ Intégration des fossés et des ruisseaux à la ZONE N dans les PLU et Cartes communales
- 2/ Intégration des fossés et des ruisseaux aux trames vertes et bleu du SCOT
- 3/ Ajout d'une réglementation sur les espaces naturels à forte valeur ajoutée potentielle (ENS)
- 5/ Définition des emplacements réservés nécessaires au projet
- 5/ Identification des éléments d'intérêt patrimonial et paysager (Ferme de Perouille, Pigeonnier de Roques) Article L 123-1-7
- 6/ Classement en espaces boisés dont certains arbres isolés remarquables (Pin Parasol remarquable, Fossés après renaturation) Article L 130-1
- 7/ Veiller au respect des bandes enherbées de 4m en rive de parcelle agricole au droit des fossés

ÉLÉMENTS TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES A PRENDRE EN COMPTE

- 1/ Évaluation avec la DDT de la mise en place des dossiers réglementaires :
 - Dossier Loi sur l'eau :
Dans le cas d'une artificialisation du sol , impact sur les bassins versants, occupation du lit mineur
 - Étude incidence sur Natura 2000 Garonne
 - Prise en considération des ZNIEFF
 - Demande d'occupation de Domaine public fluvial
- 2/ Mise en conformité aux documents d'urbanisme – POS –PLU -RNU
- 3/ Prise en considération de la présence de monuments historiques et leurs périmètres de protection de 500m (Candes)
- 7/ Étude du foncier : Recensement des parcelles impactées par le cheminement et définition de leur niveau de mutabilité. Établissement d'une liste de convention et de droit de passage. Définition des zones réservées et acquisition de terrains sur emprise agricole pour le cheminement en surlargeur et acquisition d'une bande de terrain pour la renaturation de chaque fossé

III.2.9 ANALYSE AU REGARD DES 5 FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

A ce stade de définition, le pré-projet est analysé au regard des 5 finalités du développement durable, en utilisant un outil mis en place par l'ARPE (Agence de Développement Durable de la Région Midi-Pyrénées).

Cet outil propose d'évaluer la prise en compte ou non d'un certain nombre de critères de développement durable détaillés dans le tableau disposé en annexes

L'outil de l'ARPE permet l'évaluation des marges de progrès, en matière de développement durable, au fil de la réalisation du projet.

Les points développés ci-contre proposent d'analyser de façon synthétique le degré de prise en compte de ces éléments.

1. Changement climatique

Le développement de la couverture végétale et la diminution des gaz à effet de serre sont bien pris en compte au regard du projet.

L'adaptation des pratiques agricoles est essentiellement valorisée par le traitement des limites et des fossés.

L'économie de la ressource n'est pas considérée comme un élément majeur du projet et abaisse l'indice, elle peut cependant l'être par la maîtrise de l'arrosage sur les aménagements, par le faible impact du projet sur l'imperméabilisation des sols, par la capacité des fossés renaturés à servir de filtres naturels ou de façon indirecte par la communication faite sur la signalétique de le long des cours d'eau.

2. Ressources naturelles et biodiversité

La biodiversité est bien prise en compte sur l'ensemble du projet, elle en est même un point fort, par les principes mêmes d'aménagement qui consistent à reconstituer des haies dans les fossés parcourant la plaine en utilisant une palette végétale adaptée.

3. Épanouissement de tous

Le projet répond bien à l'épanouissement de tous, le projet et ses équipements étant composé d'une infrastructure gratuite et ouverte au public permettant une appropriation du patrimoine local. La portion traitée de l'itinéraire de Saint-Jacques de Compostelle pourra être

accessible aux personnes à mobilité réduite.

La lutte contre l'exclusion et le chômage pourrait être prise en compte par le développement d'emplois autour du projet (animation, entretien, emploi saisonnier pour le fonctionnement d'un bac...).

4. Cohésion sociale et solidarité

La cohésion sociale est bien prise en compte notamment par le renforcement de l'identité du territoire, favorisée par la signalétique et les points de vue proposés sur l'itinéraire, ainsi que le mise en scène du franchissement du fleuve.

De même, nous pouvons considérer que le projet participe à la sécurité des individus usagers du parcours.

Le projet permet d'autre part la vente et la valorisation de produits locaux.

Il est également support d'animations culturelles.

Le projet ne répond cependant pas à la lutte contre la pauvreté.

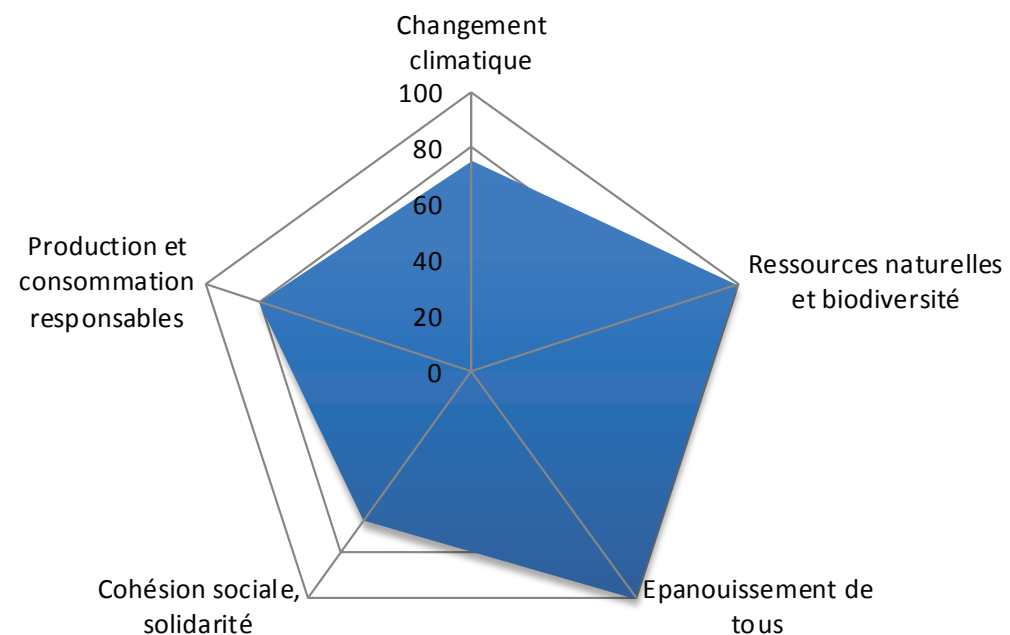
5. Modes de production

Les modes de production seront bien pris en compte dans le cas de travail avec des entreprises locales. Il reste à évaluer si le projet au cours de son élaboration permettra le développement de nouvelles compétences.



Finalités	Indices
Changement climatique	75
Ressources naturelles et biodiversité	100
Epanouissement de tous	100
Cohésion sociale, solidarité	66
Production et consommation responsables	80

Eléments de méthode	Indice
Participation	
Pilotage	
Transversalité et articulation	80
Evaluation	
Amélioration continue	





III.2.10 DÉCOMPOSITION DES OPTIONS D'AMÉNAGEMENT

Les tranches proposées dans le cadre de cet aménagement peuvent être conduites conjointement ou séparément.

Les montants sont proposés avec une estimation large favorisant des prestations qualitatives utilisant des matériaux écologiques. Ils sont indiqués hors-taxes, hors dossiers réglementaires et études foncières.

> **La tranche 1** fait ainsi uniquement l'objet de la réalisation d'un premier linéaire dédié aux modes doux sur un gabarit minimum de 1,5m de largeur. La réalisation provisoire devra servir de structure au futur projet de bande cyclable.

> **La tranche 2** permet de conforter le cheminement en proposant une voie mixte dédiée aux modes doux tout en proposant une intervention sur la voirie. Ces deux actions conjuguées doivent permettre d'initier la modification progressive du statut de la voirie, et offrir le confort souhaité aux riverains et aux usagers sur cet axe.

Elles permettent également de conforter les actions initiées en amont et d'introduire la dimension végétale dans le projet.

ETUDES COMPLÉMENTAIRES À ENVISAGER

- 1/ Sécurisation du carrefour et de l'accès au pont du canal de Golfech
- 2/ Sécurisation du franchissement de la Garonne (adaptation de l'ouvrage, mise en place d'un ouvrage en encorbellement au droit du pont d'Auvillar, ou d'une passerelle, ou mise en place d'un bac)

TRANCHE 1 TRAVAUX DE PRÉFIGURATION

Réalisation d'une portion de cheminement en grave bitume = 90 000 € HT
(3km de long sur 1,5m de large)

Animation et communication (réalisation d'un plaquette = 5 000 € HT
pédagogique communicante)

TRANCHE 2 RÉALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE DÉFINITIVE ET TRAITEMENT D'UN LIEN D'ARTICULATION CRÉATION DES POINTS DE PAUSES

Création d'une voie mixte (9000m²) en stabilisé écologique renforcé
avec terrassements = 333 000 €

Mise en place d'une signalétique simple (sur 3km linéaires) = 10 000 €

Traitement en plateau d'une section de voirie (75m²) = 30 000 €

Création de platelage bois offrant des points de pause
(3u de 20m²) = 30 000 €

Équipement en mobilier et point d'eau d'une halte = 7 000 €

Franchissement des fossés par platelage bois (10m²) = 12 000 €

Mise en place d'une signalétique spécifique (sur 3km linéaires) = 15 000 €

Mise en place d'éléments «repères» (arbres remarquables-5u) = 8 000 €

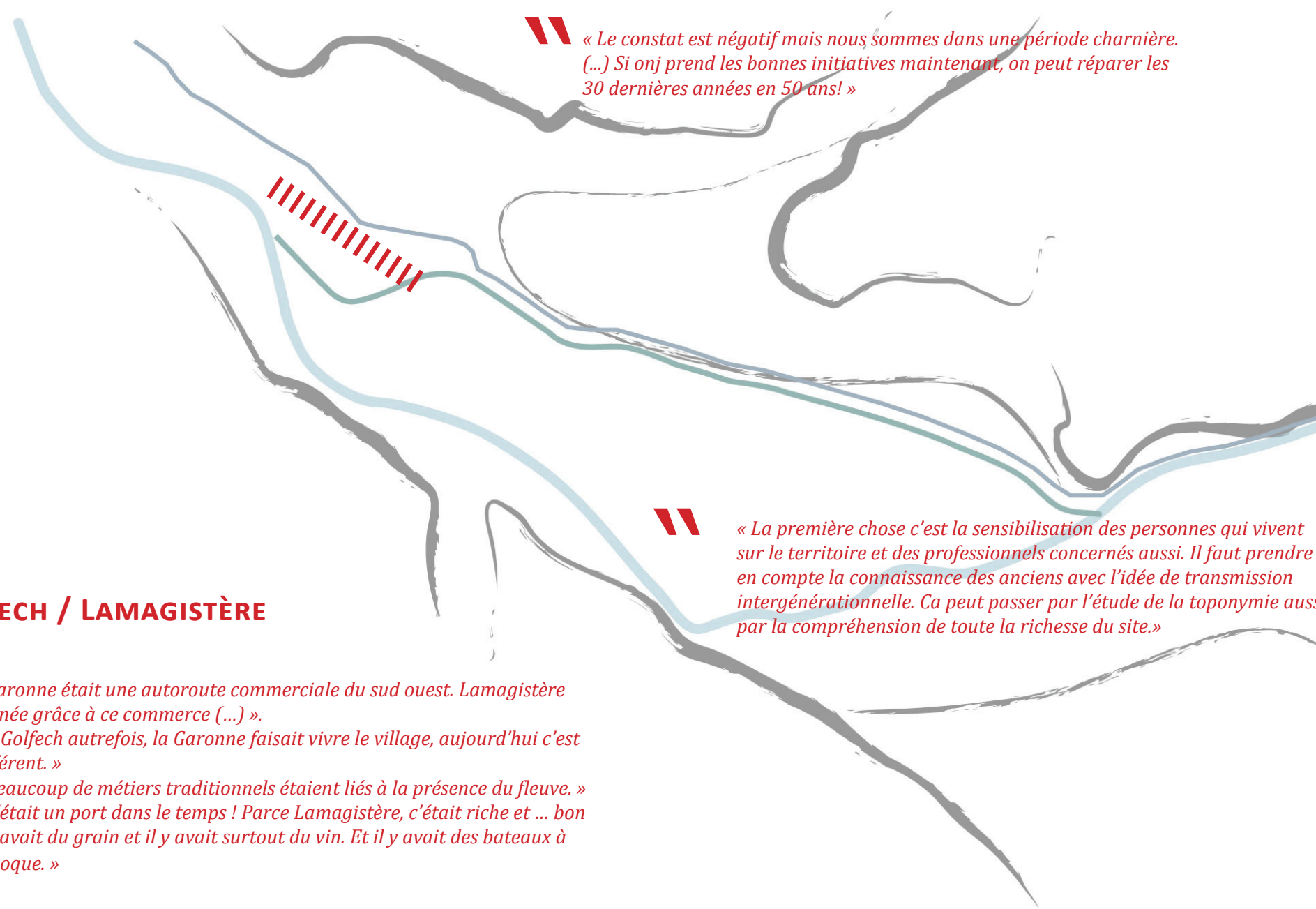
Mise en place d'une strate arbustive en rive du cheminement
(sur 1.5km linéaires) = 10 000 €

Renaturation des fossés par semis et baliveaux
(sur 3km linéaires) = 8 000 €

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX = 433 000 € HT

Honoraires de maîtrise d'oeuvre estimé à 6% = 25 980 €

COÛT GLOBAL DU PROJET = 458 980 € HT



GOLFECH / LAMAGISTÈRE

// « Garonne était une autoroute commerciale du sud ouest. Lamagistère est née grâce à ce commerce (...) »
« A Golfech autrefois, la Garonne faisait vivre le village, aujourd'hui c'est différent. »
« Beaucoup de métiers traditionnels étaient liés à la présence du fleuve. »
« C'était un port dans le temps ! Parce Lamagistère, c'était riche et ... bon il y avait du grain et il y avait surtout du vin. Et il y avait des bateaux à l'époque. »

// « Le constat est négatif mais nous sommes dans une période charnière. (...) Si on prend les bonnes initiatives maintenant, on peut réparer les 30 dernières années en 50 ans ! »

// « La première chose c'est la sensibilisation des personnes qui vivent sur le territoire et des professionnels concernés aussi. Il faut prendre en compte la connaissance des anciens avec l'idée de transmission intergénérationnelle. Ça peut passer par l'étude de la toponymie aussi, par la compréhension de toute la richesse du site. »

III.3 PROJET 3 - POUR UNE GARONNE INDUSTRIELLE

PHILOSOPHIE DE PROJET

- VALORISER LE PATRIMOINE FLUVIAL ANCIEN ET CONTEMPORAIN, LES TRAVERSÉES DES CANAUX ET DU FLEUVE
- CONFORTER LE MAILLAGE DE CIRCULATIONS DOUCES ENTRE CANAUX ET GARONNE

ACTIONS

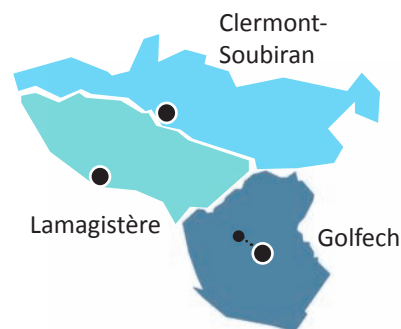
- PROPOSER DES LIENS ENTRE LE BOURG DE GOLFECH ET LE SITE INDUSTRIEL EN RIVE DU CANAL
- PROPOSER UN NOUVEAU FRANCHISSEMENT DU CANAL
- METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE INDUSTRIEL LOCAL
- PROMOUVOIR LA COMPRÉHENSION DE L'HISTOIRE DE L'AMÉNAGEMENT DU FLEUVE ET SON UTILISATION COMME RESSOURCE
- PROPOSER UN LIEU « GARONNE », HORS CENTRALE, ACCESSIBLE À TOUS
- FAVORISER L'APPROPRIATION DU PROJET PAR LA COMMUNICATION ET LE SOUTIEN D'ANIMATIONS ET D'ACTIVITÉS CULTURELLES, ARTISTIQUES, PÉDAGOGIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

SITES CLÉS

- LIEUX DE PATRIMOINES (PONT-CANAL, ANCIENS MOULINS, PORT ET QUAIS DE LAMAGISTÈRE, PONT DE LA MAGISTERE, CENTRALES ELECTRIQUES...)
- ESPACES ENTRE LE BOURG DE GOLFECH ET LE SITE INDUSTRIEL

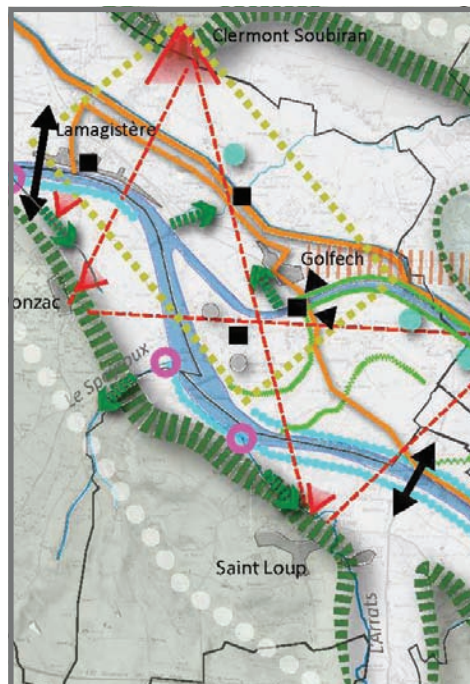


III.3.1 PRÉSENTATION ET PHILOSOPHIE DU PROJET



Le projet se situe sur la commune de Golfech site sur lequel est étudié le tracé du sentier corridor Garonne.

Ce territoire ainsi que celui de Lamagistère témoigne de l'histoire de l'aménagement du fleuve au cours des deux derniers siècles. La présence du canal latéral à la Garonne, du pont-canal sur la Barguelonne, du port de Lamagistère, de ruines de moulins, d'anciennes gravières comme le lac bleu, du canal d'amenée aux centrales et les centrales hydroélectriques et nucléaires, forment un ensemble riche, témoins des rapports de l'homme avec le fleuve et son utilisation en temps que ressource.



> LES OBJECTIFS

Le présent projet répond à certains des actions définies à l'échelle du territoire (cf Chapitre I.I).

- Action 1.1 : Une Garonne accessible
- Action 1.3 : Réaménager des franchissements
- Action 1.4 : Mettre en valeur les confluences
- Action 2.4 : Intégrer les sites d'activité au paysage
- Action 4.1 : Mettre en valeur les structures urbaines originelles
- Action 4.2 : Faire du fleuve, des affluents et des canaux des éléments forts de la structuration urbaine
- Action 4.3 : Maîtriser l'évolution urbaine
- Action 5.1 : Valoriser les ouvrages anciens et contemporains
- Action 6.1 : Sensibiliser et maintenir une culture locale du fleuve
- Action 6.2 : Valoriser un tourisme durable autour de la Garonne

L'étude de perception à mis en évidence la confusion existante face à la fonction des équipements hydrauliques et la nécessité de se les approprier pour une meilleure compréhension du territoire et de son histoire.

Ce site souffre d'une réelle mise en résonance des différents lieux, et d'un traitement permettant une appropriation des sites par les modes doux.

Le projet a ainsi pour objectif de définir des lieux supports et fédérateurs pour la valorisation et la réappropriation de ce patrimoine industriel.

Le sentier «Corridor Garonne» offre un potentiel fort pour tisser du lien, son futur passage permet d'envisager des équipements complémentaires.

Notre proposition se concentre sur les espaces situés entre la centrale nucléaire et le bourg de Golfech, en restant en rive nord du canal afin de respecter la sécurité du site nucléaire.

Ces espaces sont aujourd'hui des espaces résiduels hérités de méthodes d'aménagement et d'un urbanisme se préoccupant peu des territoires investis, et répondant essentiellement à des problématiques techniques.

Il est aujourd'hui nécessaire d'investir ces lieux aujourd'hui stratégiques afin de reconstruire du lien entre des sites trop souvent morcelés par l'automobile.

La reconstruction de liens à l'échelle intercommunale permet de renouer avec des usages comme la marche et le vélo. Ces modes doux, sont souvent difficilement envisageables pour les trajets quotidiens qui nécessitent des espaces sécurisants. C'est notamment le cas pour les employés souhaitant se rendre à la centrale en vélo.

L'aménagement d'un parc comme ceinture du bourg de Golfech permettra de cristalliser le lien entre les circulations douces et la constitution d'un lieu de valorisation du patrimoine industriel. Ceci par l'intermédiaire de création de pavillons, de mobiliers et d'équipements pédagogiques.

La proposition s'oriente également vers un accès public au site industriel par la rive nord du canal, ou l'aménagement doit être envisagé en interface avec les projets et les besoins d'EDF que ce soit par la réalisation de nouveaux bâtiments, ou le développement de projets touristiques.

Ce parc permettra de valoriser au travers de «pavillons» pédagogiques et informatifs jalonnant le parcours, l'ensemble du patrimoine industriel présent sur ce territoire. Des itinéraires de découverte complémentaires pourront être proposés par la suite.

A terme, il pourrait être souhaitable de favoriser un accès plus confortable à la centrale depuis le centre-bourg.

De fait, nous proposons un projet souple, décomposable en phases.

III.3.2 L'EXISTANT

> DES BOURGS AU CANAL >> DÉCOUVERTE DES PAYSAGES



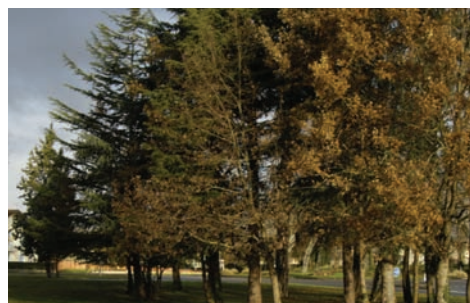
La centrale vue depuis les quais de Lamagistère



Le Canal latéral à la Garonne et le pont-canal sur la Barguelonne



La sortie de bourg de Golfech, un potentiel à investir



Un patrimoine végétal présent, à valoriser



Des espaces partiellement investis à conforter

> ÉLÉMENTS INDUSTRIELS >> DÉCOUVERTE DE L'HISTOIRE DES LIEUX

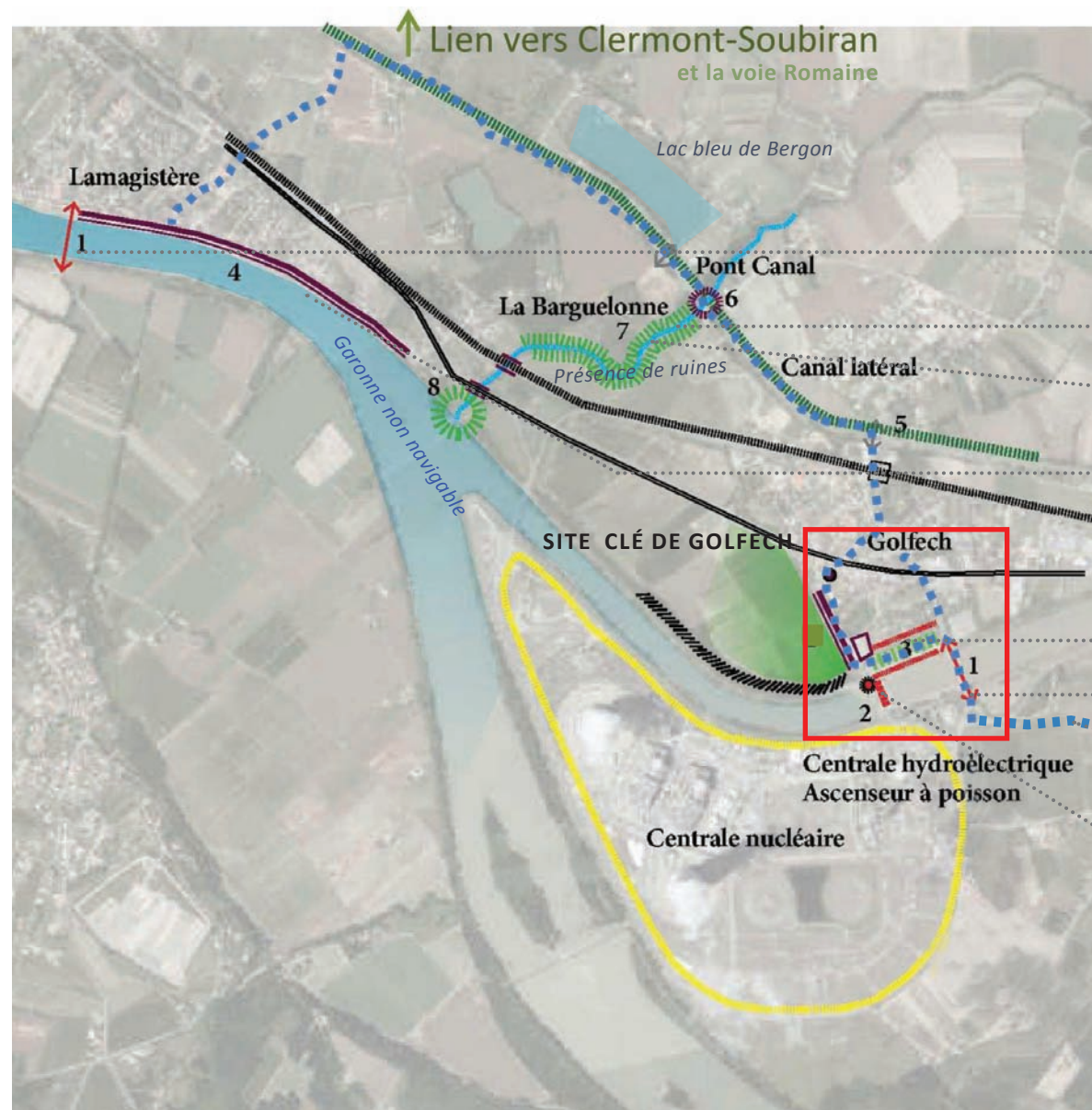


Des espaces résiduels nécessitant un réel statut



La centrale, un point de vue inédit sur le patrimoine industriel à valoriser

III.3.3 PLAN GLOBAL D'AMÉNAGEMENT PROPOSÉ



La construction du canal de Golfch

Franchissements à améliorer et sécuriser (1)

Le pont canal (6), démonstration technique du XIXe

La Barguelonne et sa confluence (7),(8)

Des espaces de naturalité à valoriser

Port, quais et chemin de halage de Lamagistère (4)

Un témoignage des usages du passé

Espaces résiduels entre le bourg et la centrale,
propices à l'aménagement d'un parc
à vocation pédagogique (3)

Franchissements à améliorer et à sécuriser (1)

Projet de sentier «Corridor Garonne» à conforter

L'ascenseur à poissons migrants(2) : un élément
de compréhension de l'aménagement du fleuve et de
sa richesse écologique

> UN SUPPORT POUR LA MÉMOIRE LOCALE

Le site clé de Golfch présente la possibilité de fédérer les éléments de patrimoine autour d'un lieu de compréhension du territoire et permet la valorisation de la mémoire locale pour le tourisme industriel.

Les pavillons pourront accueillir des animations, des expositions pédagogiques, historiques, culturelles, artistiques.

III.3.4 QUELQUES IDÉES POUR LE PROJET



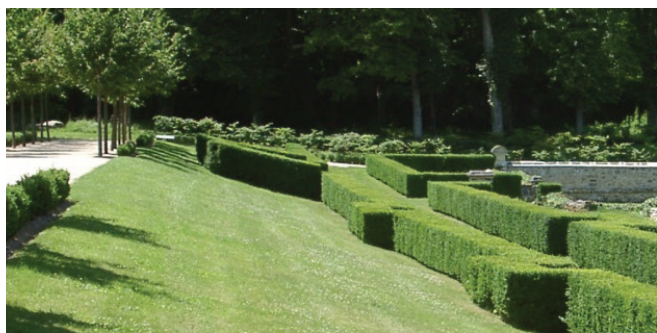
Une promenade plantée en contexte urbain



Des pavillons à vocation pédagogique utilisant une signalétique spécifique associé à «Garon», le personnage pédagogique du SMEAG



> UNE PASSERELLE POUR CRÉER DU LIEN



Le traitement des talus en terrasses structurées



Le traitement des eaux pluviales



Une passerelle élanée au dessus de l'eau à envisager



Un belvédère isolé en alternative



Des emmarchements plantés



Un belvédère en rive de canal

III.3.5 ZOOM SUR GOLFECH



Front urbain de qualité à valoriser

Requalification de la rive sud de la voirie

Promenade plantée et modelés ponctués de pavillons pédagogiques

Promenade permettant la valorisation du site de la centrale et son accès adaptable à l'évolution du site. L'aménagement est structuré par des alignements permettant de souligner le canal

Connexion de la voirie au parking

Aménagement d'un belvédère sur le canal

LA CEINTURE DE BOURG PEUT ÊTRE ENVISAGÉE EN PLUSIEURS TRANCHES.

Tranche 1 : Le parc linéaire pédagogique avec la renaturation du talus, la structuration du parc, et la mise en place pavillons pédagogiques publics

Tranche 2 : L'entrée de bourg avec la requalification possible de la station service

Tranche 3 : L'accès nord à la centrale avec la poursuite de la réalisation de la ceinture de bourg

Equipements complémentaires :

Un belvédère , un franchissement sécurisé

III.3.6 COUPES DE PRINCIPES

L'aménagement du parc se fera en contrebas de la circulation automobile, au droit du chemin d'accès actuel au site et jusqu'au parc se situant à proximité de la station service.

Le talus pourra être structuré par des terrassements plantés. De larges cheminements permettront de rendre cet espace bien plus attractif et confortables pour les piétons.

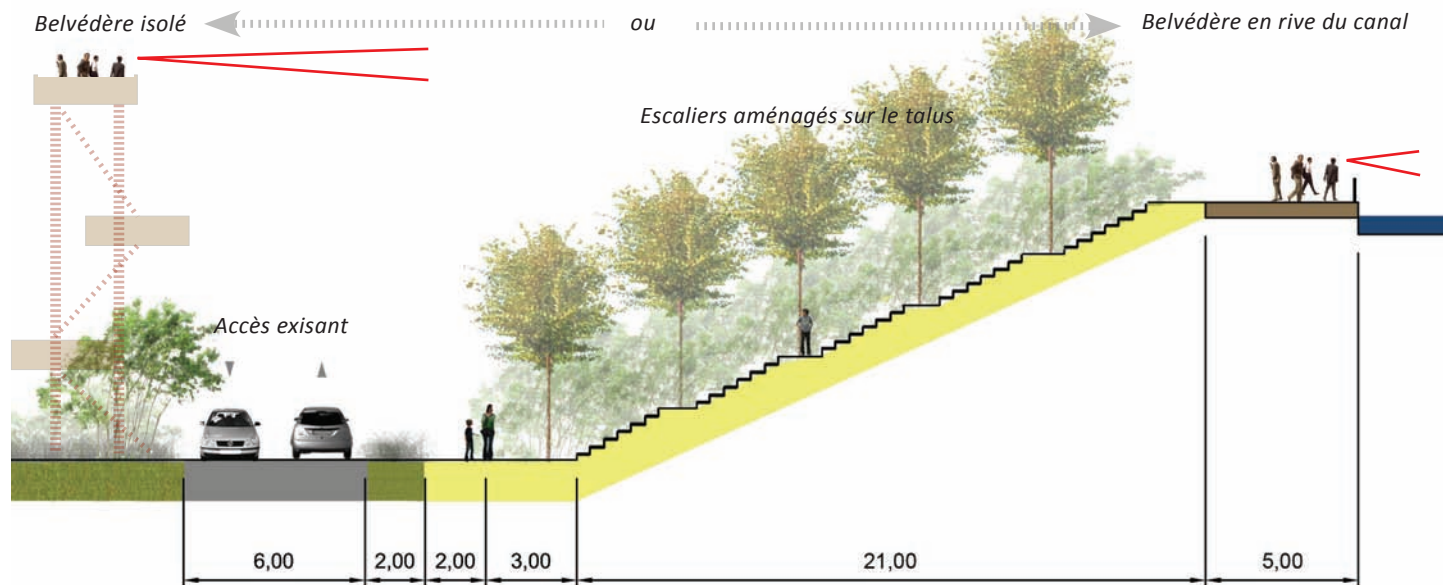
UN BELVÉDÈRE D'OBSERVATION DU SITE PEUT-ÊTRE ENVISAGÉ DE PLUSIEURS MANIÈRES.

1. Un aménagement du talus

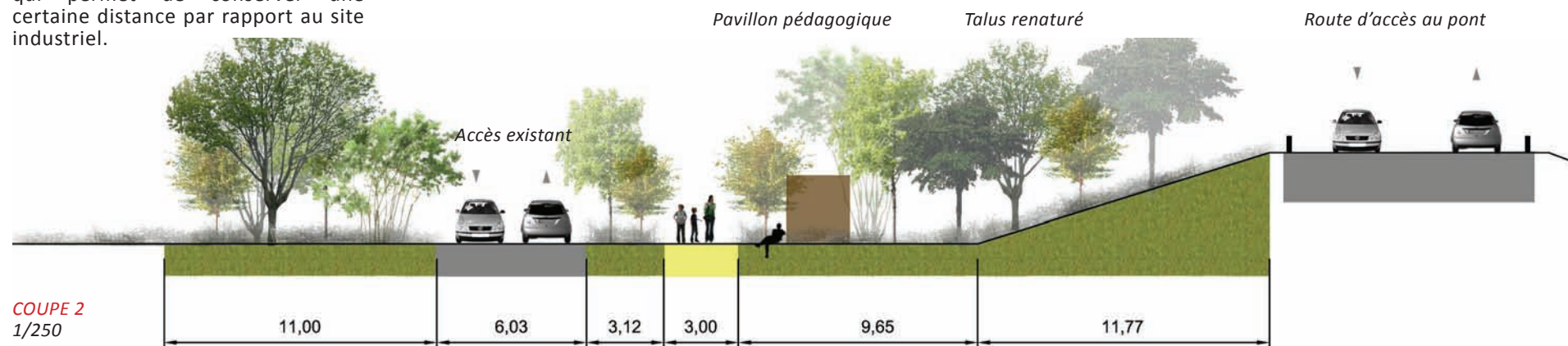
Un escalier aménagé sur le talus permet d'accéder à un espace d'observation de la centrale depuis la rive nord du canal. Cet ouvrage pourrait être complété par un ouvrage de franchissement spécifique aux piétons et cycles. Son aménagement dépendra des contraintes de sécurité.

2. Un belvédère isolé

Ce belvédère peut également être envisagé comme un pavillon extrudé, qui permet de conserver une certaine distance par rapport au site industriel.



COUPE 1
1/250



COUPE 2
1/250

III.3.7 IMAGE D'INSERTION



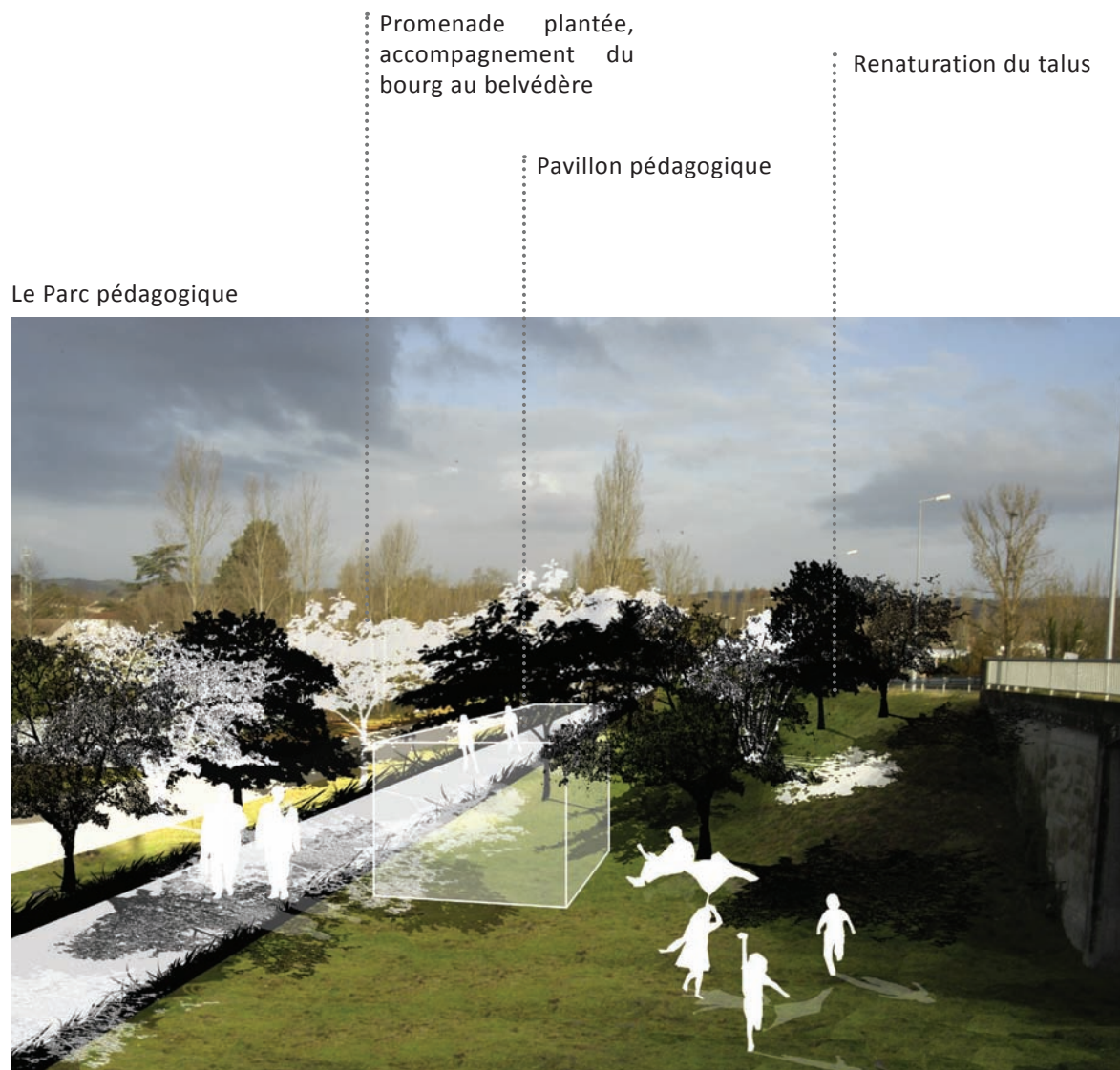
Existant depuis le talus du canal en direction de l'entrée de bourg

**UN VÉRITABLE POTENTIEL A
PRESERVER
DÈS MAINTENANT**

L'espace d'accès à la centrale hydroélectrique est aujourd'hui mal hiérarchisé et insuffisamment investi.

Il offre un véritable potentiel de mutation pour créer un lieu de forte attractivité en relation directe avec le belvédère.

Un approche prospective permettra de maîtriser une l'évolutivité phasée de ces espaces résiduels et leur valorisation en préservant au mieux le potentiel existant.



III.3.8 ÉLÉMENTS A PRENDRE EN COMPTE, PRÉCONISATIONS AUX DOCUMENTS D'URBANISME

ORIENTATIONS À PRENDRE EN COMPTE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

- 1/ Intégration de la zone de la ceinture de «Parc» à la zone N du PLU
- 2/ Reconstruction d'un corridor paysager et réglementation spécifique à la zone
- 3/ Anticipation de l'évolution de l'entrée de bourg et du secteur de la station service
- 4/ Intégration du projet de parc à la Trame verte du SCOT
- 5/ Définition des emplacements réservés et/ou conventions nécessaires au projet
- 4/ Identification des éléments d'intérêt patrimonial et paysager (Quais de Lamagistère, canal latéral, anciens moulins ...) Article L 123-1-7
- 6/ Classement espaces boisés dont arbres isolés remarquables (Arbres remarquables présent, Parc après aménagement) Article L 130-1

ÉLÉMENTS TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES A PRENDRE EN COMPTE

- 1/ Évaluation avec la DDT de la mise en place des dossiers réglementaires :
 - Dossier Loi sur l'eau :
Dans le cas d'une artificialisation du sol , impact sur les bassins versants, occupation du lit mineur
 - Étude incidence sur Natura 2000 Garonne
 - Prise en considération des ZNIEFF
 - Demande d'occupation de Domaine public fluvial
- 2/ Prise en compte des contraintes EDF : contraintes liées au canal (Talus), covisibilité, distances, plantations, présence de réseaux électriques
- 3/ Echanges avec EDF autour des projets touristiques en cours, à valoriser
- 4/ Mise en conformité aux documents d'urbanismes – POS –PLU -RNU
- 5/ Étude du foncier : Recensement des parcelles impactées par le parc et définition de leur niveau de mutabilité. Établissement d'une liste de convention et de droit de passage. Définition des zones réservées et acquisition de terrains clés.

III.3.9 ANALYSE AU REGARD DES 5 FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

A ce stade de définition, le pré-projet est analysé au regard des 5 finalités du développement durable, en utilisant un outil mis en place par l'ARPE (Agence de Développement Durable de la Région Midi-Pyrénées).

Cet outil propose d'évaluer la prise en compte ou non d'un certain nombre de critères de développement durable détaillés dans le tableau disposé en annexes

L'outil de l'ARPE permet l'évaluation des marges de progrès, en matière de développement durable, au fil de la réalisation du projet.

Les points développés ci-contre proposent d'analyser de façon synthétique le degré de prise en compte de ces éléments.

1. Changement climatique

Le développement de la couverture végétale et la diminution des gaz à effet de serre sont bien pris en compte au regard du projet par la création d'un parc et la valorisation de circulations douces entre la ville et le site industriel.

L'économie de la ressource n'est pas considéré comme un élément majeur du projet et abaisse l'indice, il peut cependant l'être par la maîtrise de l'arrosage sur les aménagements, ou de façon indirecte par la communication faite sur la signalétique le long des cours d'eau.

L'adaptation des pratiques agricoles ne concerne pas le site à dominante industrielle et péri-urbaine, mais pourrait l'être davantage en associant des agriculteurs ou arboriculteurs locaux dans la gestion du parc avec une éventuelle valorisation de produits.

2. Ressources naturelles et biodiversité

La biodiversité est bien prise en compte sur l'ensemble du projet, par les principes mêmes d'aménagement du parc, et notamment la renaturation du talus d'accès au pont qui permet de reconstituer des corridors écologiques à l'échelle intercommunale.

3. Épanouissement de tous

Le projet répond à bien à l'épanouissement de tous, le projet et ses équipements étant une infrastructure gratuite et ouverte à tous qui permet une appropriation du patrimoine industriel.

Un objectif de projet est de faire des aménagement en cohérence avec les projets d'EDF, qui valorise aujourd'hui l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à leur site et l'ascenseur à poissons. Ainsi l'aménagement du parc, l'accès aux pavillons pédagogiques et à la centrale hydroélectrique seront construits dans la même démarche.

La lutte contre l'exclusion et le chômage pourrait être prise en compte par le développement d'emplois autour du projet (animation, entretien ...)

4. Cohésion sociale et solidarité

La cohésion sociale est bien prise en compte notamment par le renforcement de l'identité du territoire favorisée par la volonté de projet de construire du lien entre le site industriel, le bourg et le sentier Garonne.

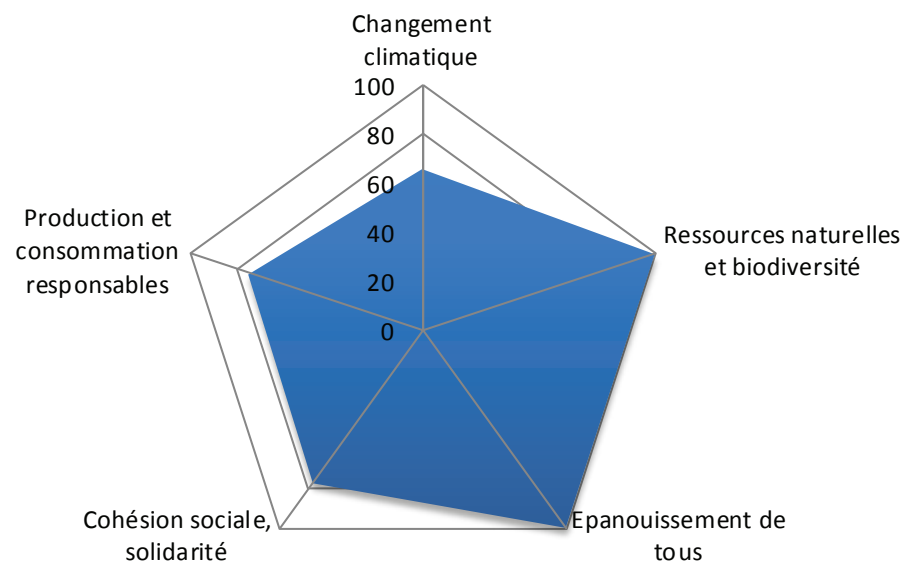
Nous pouvons considérer que le projet améliore la sécurité des individus par une meilleur lisibilité et compréhension de l'accès à la centrale, face à la confusion qui était soulevée lors du recueil de perceptions. Le projet ne répond cependant pas à la lutte contre la pauvreté ou la sécurité des individus.

5. Modes de production

Les modes de production seront bien pris en compte dans le cadre de partenariats avec des entreprises locales. Il reste à évaluer si le projet au cours de son élaboration permettra le développement de nouvelles compétences.

Finalités	Indices
Changement climatique	66
Ressources naturelles et biodiversité	100
Epanouissement de tous	100
Cohésion sociale, solidarité	77
Production et consommation responsables	75

Eléments de méthode	Indice
Participation	66
Pilotage	
Transversalité et articulation	
Evaluation	
Amélioration continue	





III.3.10 DÉCOMPOSITION DES OPTIONS D'AMÉNAGEMENT

Les tranches proposées dans le cadre de cet aménagement peuvent être conduites conjointement ou séparément.

Les montants sont proposés avec une estimation large favorisant des prestations qualitatives utilisant des matériaux écologiques. Ils sont indiqués hors-taxes, hors dossiers réglementaires et études foncières.

> La première tranche de projet

Cette première intervention permet d'engager une action d'informations en s'implantant sur un site existant de qualité, avec en complément un premier cheminement, la renaturation du talus et un premier pavillon pédagogique. L'objet est d'investir l'espace en offrant aux usagers le moyen de porter à connaissance le patrimoine industriel issu de la «Garonne Ressource».

> La seconde tranche de projet

Cette seconde tranche plus complexe sur le plan de mutabilité foncière, offre la possibilité de créer un lien fort avec le bourg et le site industriel. Le projet offre ainsi un support au sentier «Corridor Garonne», en proposant une véritable porte d'accès. L'espace occupé s'articule

autour et avec les infrastructures existantes, qu'elles soient circulatoires ou industrielles.

Le travail graphique (écriture au sol, inserts...) sur le parvis répondrait aux pavillons supplémentaires qui pourraient compléter la première tranche.

La délocalisation de la station service pourra compléter l'opération (non chiffré dans l'estimation)

> La troisième tranche de projet

Cette troisième tranche achève la ceinture de bourg.

Établie en cohérence avec les besoins d'EDF, elle rend le site industriel accessible depuis le bourg et le parc pédagogique.

L'ensemble du site sera ainsi accessible aux personnes à mobilité réduite.

OPTION

CRÉATION DU BELVÈDÈRE

Réalisation d'un belvédère sur le talus, avec mise en lumière	= 300 000 € HT
Réalisation d'un belvédère isolé, avec mise en lumière	= 200 000 € HT

ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES À ENVISAGER

Sécurisation du franchissement du canal de Golfech par ouvrage complémentaire.
Délocalisation à long terme de la station service.

TRANCHE 1

RÉALISATION D'UN CHEMINEMENT PÉDAGOGIQUE

Création d'un cheminement en stabilisé écologique renforcé (200m de long et 3m de large)	= 18 000 €
Création de pavillon pédagogiques (1u)	= 40 000 €
Plantations d'une strate arborée et d'une strate arbustive et valorisation du talus (5 000m²)	= 65 000 €
Communication / information (plaquette informative)	= 5 000 €

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX

= 128 000 € HT

Honoraires de maîtrise d'oeuvre estimé à 6%

= 7 680 €

COÛT GLOBAL DU PROJET

= 135 680 € HT

TRANCHE 2

RÉALISATION DE L'ACCROCHE À LA VILLE

Traitement de l'entrée de bourg en articulation avec le centre-bourg et le parc paysager (500m²)	= 125 000 €
Création d'un cheminement en stabilisé écologique renforcé (200m de long et 3m de large)	= 18 000 €
Création de pavillons pédagogiques (4u)	= 160 000 €
Plantations d'une strate arborée et d'une strate arbustive (7 000m²)	= 75 000 €

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX

= 378 000 € HT

Honoraires de maîtrise d'oeuvre estimé à 8%

= 30 240 €

COÛT GLOBAL DU PROJET

= 410 400 € HT

TRANCHE 3

RÉALISATION DE L'ACCÈS À LA CENTRALE

Création d'un cheminement en stabilisé écologique renforcé (300m de long et 3m de large)	= 27 000 €
Création de pavillons pédagogiques (1u)	= 40 000 €
Plantations d'une strate arborée et d'une strate arbustive (10 000m²)	= 65 000 €

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX

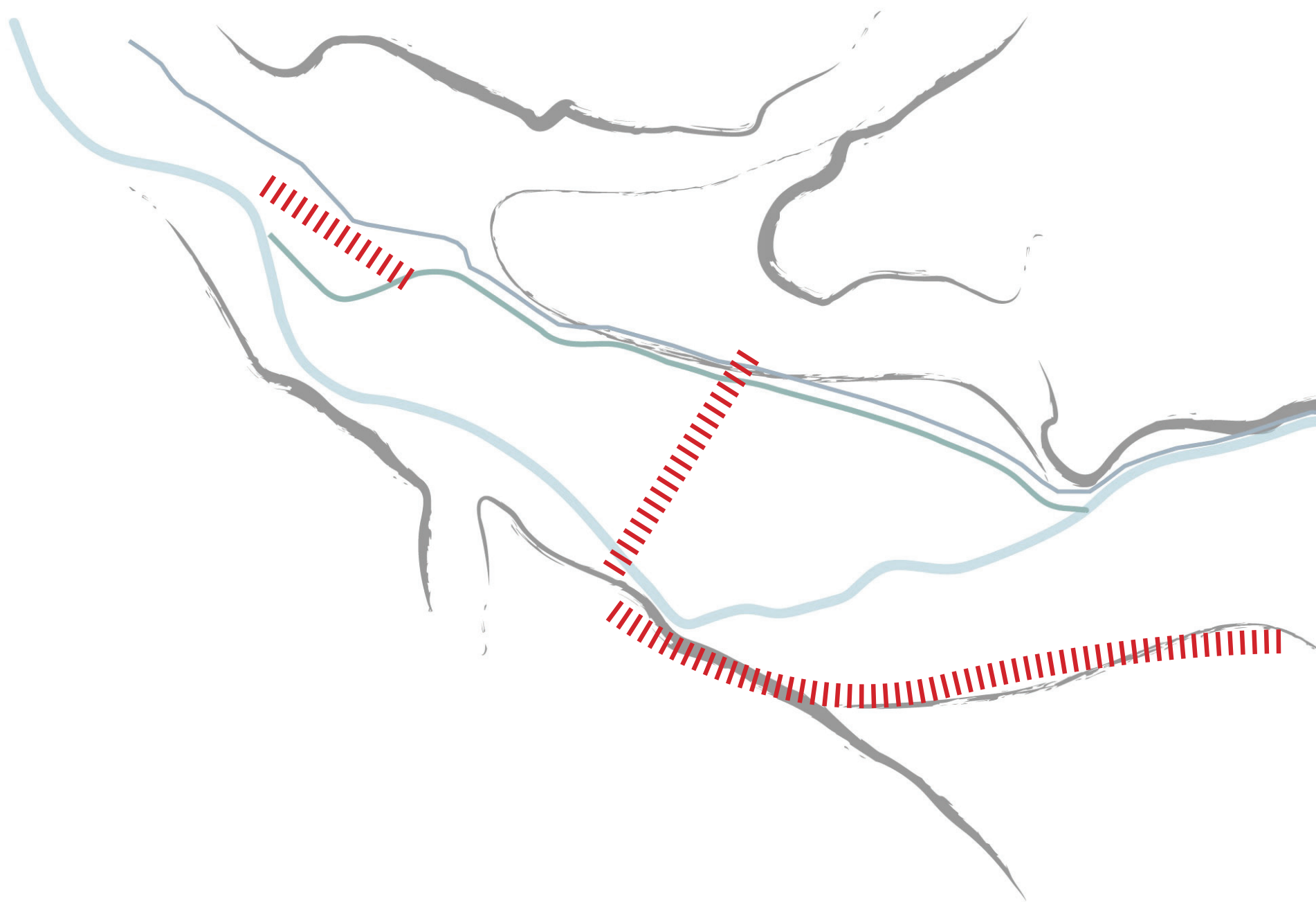
= 132 000 € HT

Honoraires de maîtrise d'oeuvre estimé à 6%

= 10 560 €

COÛT GLOBAL DU PROJET

= 142 560 € HT





CHAPITRE IV

POUR DES PROJETS GARONNE, COMMENT ET AVEC QUI ?



Le développement des projets autour du fleuve pourra être poursuivi à l'aide de partenaires institutionnels et/ou de partenaires locaux.

Il est souhaitable que les associations locales ainsi que les enquêtés ayant pris part au projet soient associés à cette démarche.

Le tableau ci-contre rappelle les partenariats envisageables.

Les taux et montants des aides sont présentés à titre indicatifs, ils seront ajustés en relation avec les partenaires.

IV.1 FINANCEMENTS ET PARTENARIATS

ETAT

Financements liés au plan Garonne (2007-2013)

20% apport de la maîtrise d'ouvrage
Communale, Intercommunale ou associations

Crédits FNADT 50%
cumulables avec des aides CR et CG
Dépôt de dossier avant

OCTOBRE 2013

Natura 2000

Dans le cadre de la mise en oeuvre
du **DOCOB Natura 2000 Garonne Aval**

(attente validation préfectorale)
sur la base du volontariat
possibilité de contractualisation pour
propriétaires et exploitants

Contrats Natura 2000

Aides sur 5 ans pour l'adaptation des
modes de gestion

Aides Feader jusqu'à 100%
MAET (Mesures agro-
environnementales territorialisées)
3 types de contrats

Agricoles
Forestier
Ni Agricoles/Ni Forestiers

Chartes Natura 2000

Exonération taxe foncière
En échange de bonnes pratiques
5/10 ans

CONSEIL REGIONAL

Co-financements
Pôle d'appui au territoires

CONSEIL GENERAL

Tourisme

Valorisation de l'itinérance
pour les sentiers inscrits au
PDIPR

Strict entretien / Balisage
première demande 16€/km
ensuite 8€ / km

Ouverture 19 € / km

Document d'information 16 € / km

Sites de baignade surveillée et
Equipements de loisirs liés à l'eau

30% projet
Plafonnée à 100 000 €
75 000 € équipements directs
25 000 € équipements indirects

Aide pour la restauration du
patrimoine

Environnement

Espaces Naturels Sensibles
Sites intérêt écologique ou
patrimonial

Etudes 50%
Acquisitions foncière (hors bâti) 50%
Plafonnée à 15 000 €
Aménagement (hors bâti) 50%
Entretien gestion 30% sur 5ans

EDF

Participation / Recherche
actions en lien avec activité sur le
fleuve

PARTENAIRES TECHNIQUES

Fédération de pêche
Fédération de chasse
Offices du tourisme

CDT
ADT
ACIR
CAUE

Associations natures
Migado
Associations patrimoines
Centres de loisirs

> VERS UN NOUVEAU RÉSEAU DE CIRCULATIONS DOUCES, POUR MIEUX ARPENTER LE TERRITOIRE

La concrétisation du projet sentier Garonne, avec les sentiers de randonnées déjà existants sur le territoire et les trois pré-projets présentés dans cette étude, permet de constituer un nouveau maillage de circulations douces.

Celui-ci permettra de répondre à des attentes de la population locale, des touristes, et offrira une nouvelle appropriation du fleuve et de son territoire, notamment par le développement d'activités et d'animations.

L'espace sera à nouveau occupé, investi... approprié.

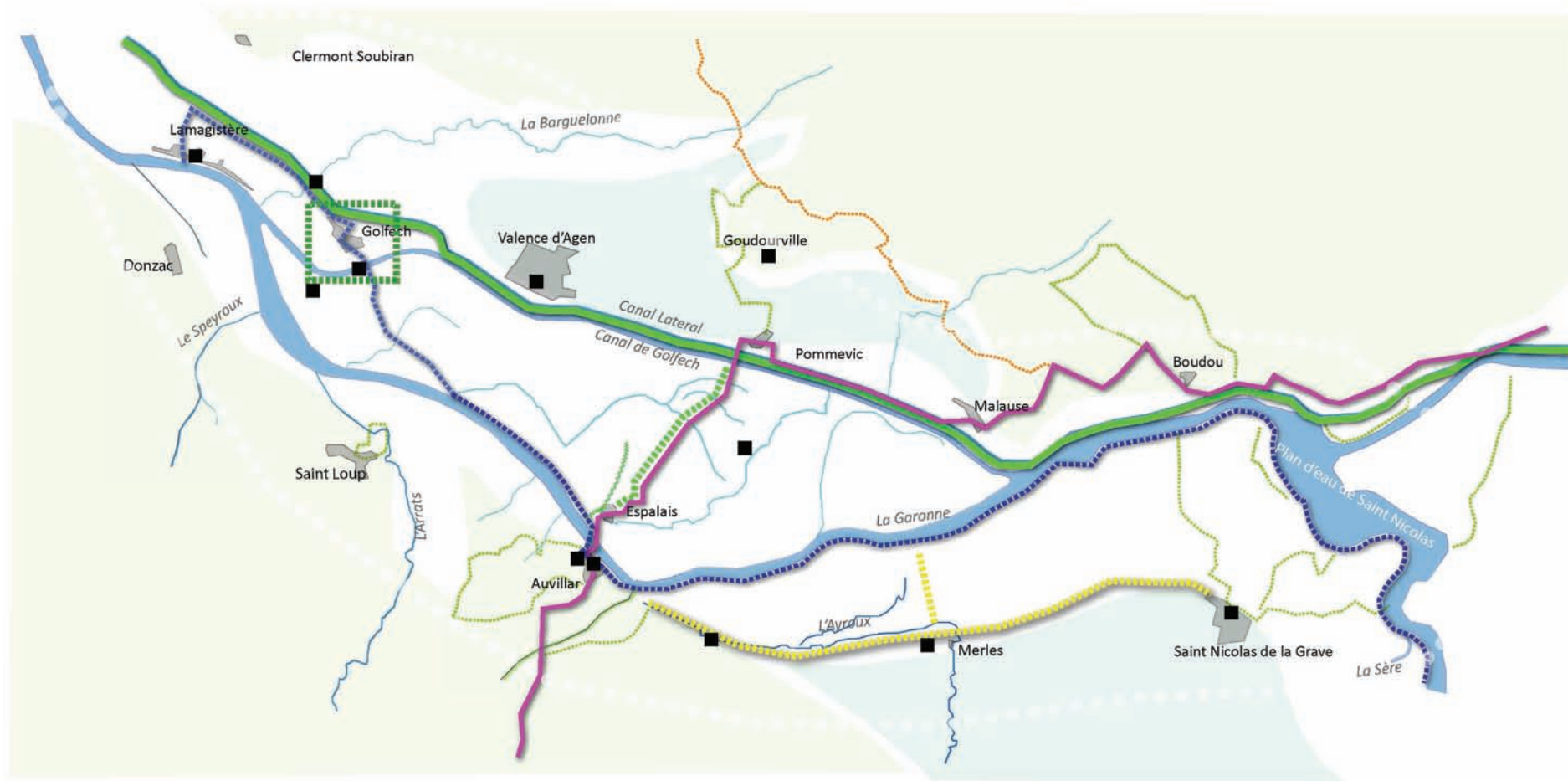
La démarche initiée va permettre de fédérer de nouvelles dynamiques qui se traduiront par des actions respectueuses du territoire, du fleuve, de ses paysages et de leur valorisation.

Les liens sociaux qui naîtront de ces actions seront l'un des garants de la transmission de l'histoire passée et des «histoires» futur.

> POURSUITE DES PROJETS

Les orientations d'aménagement présentées dans ce document pourront alimenter les réflexions sur les documents réglementaires en cours d'élaboration sur le territoire, PLU ou SCOT, et les projets des maîtres d'ouvrage.

Le SMEAG et la DREAL se tiennent à disposition des futures maîtres d'ouvrage qui souhaiteraient s'investir dans des projets de préservation et de valorisation du fleuve.



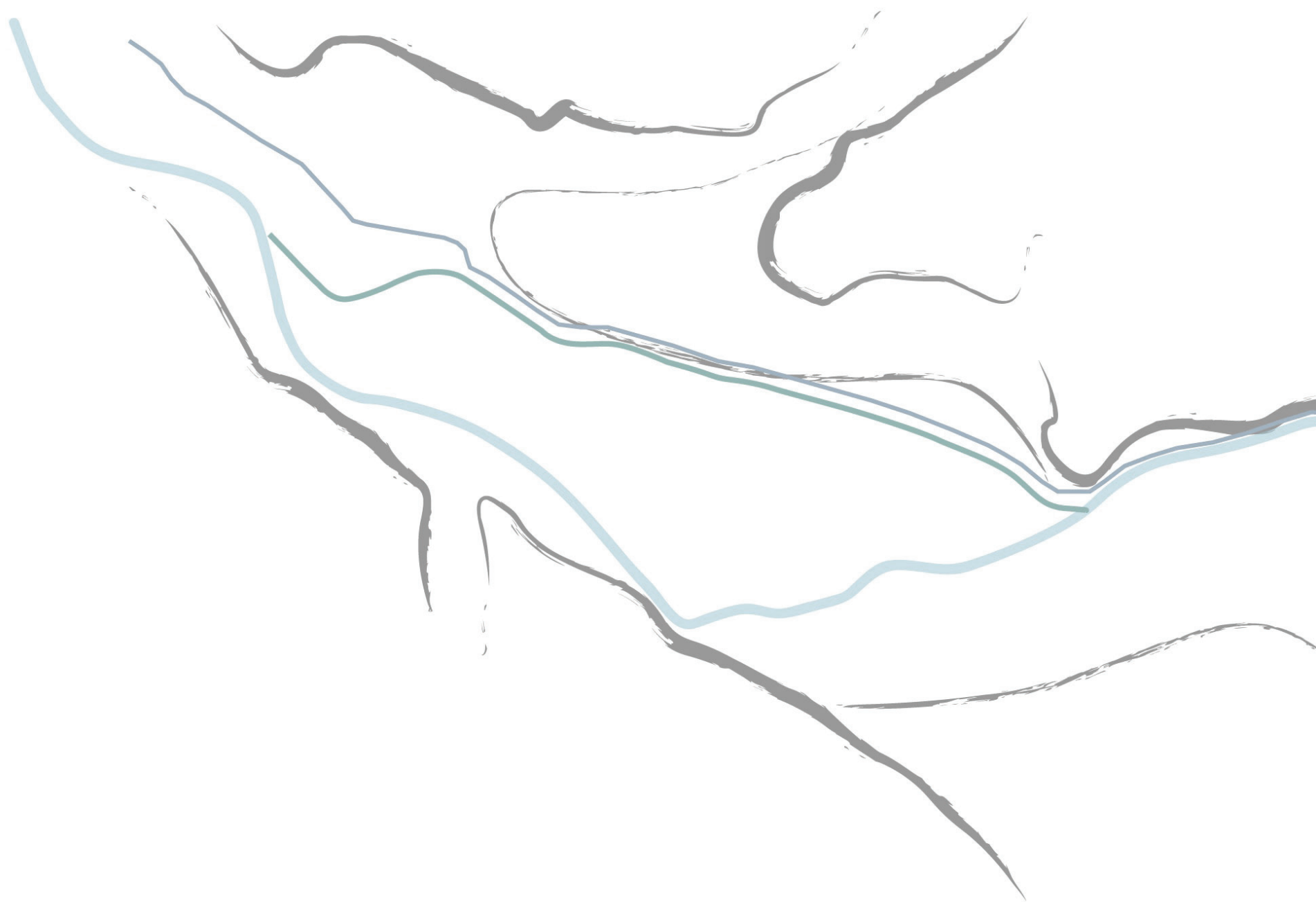
..... Sentier Garonne
(CG 82 01-02-2013)
Voie verte

Chemin de Saint Jacques GR 65
Sécurisation du GR 65- lien cycles

Gr de Pays
Petite randonnée

Chemin Auvillar / Saint Nicolas
Raccord au sentier Garonne

Valorisation de la ceinture de bourg
Support du Sentier Garonne





ANNEXES

> GRILLE D'ANALYSE DÉVELOPPEMENT DURABLE - PROJET 1 - UNE GARONNE NATURELLE

Grille de développement durable		Projet 1 Auvillar / Saint-Nicolas		
Prise en compte des 5 finalités du Développement Durable (cohérence Plan Garonne)	1- CLIMAT	INDICE		
	Adaptation des espaces agricoles	OUI	1	
	Economie de la ressource en eau	OUI	1	
	Développement de la couverture végétale	OUI	3	
	Diminution GES/Liaisons douces /Ecomobilité	OUI	3	
	2-BIODIVERSITE	INDICE		
	Continuités écologiques	OUI	3	
	Connaissance et valorisation de la biodiversité	OUI	3	
	Protection de la ressource en eau et aquatique	OUI	2	
	Protection des ressources sol et sous-sol	OUI	2	
	3-EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS	INDICE		
	Appropriation du patrimoine naturel et culturel local	OUI	3	
	Accès aux sites et pratiques natures	OUI	2	
	Diminution des risques naturels (inondations)	OUI	2	
	Lutte contre le chômage et l'exclusion	NON	0	
	Prise en compte multifonctionnalité des sites	OUI	3	
	Limitation impact sur la santé	OUI	1	
	Gratuité des transports et accès aux sites d'interet général	OUI	3	
	4-COHESION SOCIALE, SOLIDARITE	INDICE		
	Renforcement identité du territoire	OUI	3	
	Lutte contre la précarité, pauvreté	NON	0	
	Sécurité des individus et des biens	NON	0	
	Appropriation collective du territoire	OUI	3	
	Partage connaissances / experiences	OUI	3	
	Ouverture / Echanges	OUI	2	
	Subsidiarité pour partage de responsabilités	OUI	1	
	Informations, sensibilisation, participation	OUI	3	
	Responsabilisation des acteurs et populations	OUI	2	
	Dimension prospective du projet	OUI	3	
	5-MODES DE PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLES	INDICE		
	Activité éco /sociales / solidaires	OUI	2	
	Développement de nouvelles compétences	OUI	1	
	Critères sociaux et environnementaux dans marchés publics	OUI	3	
	Création maintien d'emplois	OUI	2	
	Exemplarité pour d'autres collectivités	OUI	3	

Eléments de démarche	1- PRINCIPES DE PARTICIPATION	INDICE		
	Identification des parties prenantes	OUI	3	
	Adéquation des moyens favorisant la participation	OUI	2	
	Cohérence avec les attentes des populations locales	OUI	3	
	2- INSTANCES DE PILOTAGE FONCTIONELLES ET EFFICIENTES			
	portage politique	OUI	2	
	pilotage opérationnel		1	
	adéquation des moyens		1	
	3-TRANSVERSALITE ET ARTICULATION DES ACTIONS			
	Introduction d'une dynamique de projet	OUI	3	
	Synergies / articulation avec les projets locaux	OUI	3	
	Dynamique partenariale	OUI	2	
	4- DISPOSITIF D'EVALUATION			
	Faisabilité à court terme	OUI	3	
	Partage des résultats attendus	OUI	2	
	Moyens mis en place pour s'assurer de l'atteinte des objectifs	OUI	1	
	5- DYNAMIQUE D'AMELIORATION CONTINUE			
	Innovation, expérimentation	OUI	3	
	Valorisation des résultats auprès des parties prenantes et hbts	OUI	2	
	Capitalisation et transfert de bonnes pratiques	OUI	2	

> GRILLE D'ANALYSE DÉVELOPPEMENT DURABLE - PROJET 2 - UNE GARONNE HISTORIQUE

Grille de développement durable		Projet 2 Espalais / Pommevic		
Prise en compte des 5 finalités du Développement Durable (cohérence Plan Garonne)	1- CLIMAT	INDICE		
	Adaptation des espaces agricoles	OUI	2	
	Economie de la ressource en eau	OUI	1	
	Développement de la couverture végétale	OUI	3	
	Diminution GES/Liaisons douces /Ecomobilité	OUI	3	
	2-BIODIVERSITE	INDICE		
	Continuité écologiques	OUI	3	
	Connaissance et valorisation de la biodiversité	OUI	3	
	Protection de la ressource en eau et aquatique	OUI	2	
	Protection des ressources sol et sous-sol	OUI	2	
	3-EPANOUISSMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS	INDICE		
	Appropriation du patrimoine naturel et culturel local	OUI	3	
	Accès aux sites et pratiques natures	OUI	3	
	Diminution des risques naturels (inondations)	OUI	2	
	Lutte contre le chômage et l'exclusion	OUI	1	
	Prise en compte multifonctionnalité des sites	OUI	3	
	Limitation impact sur la santé	OUI	2	
	Gratuité des transports et accès aux sites d'interet général	OUI	3	
	4-COHESION SOCIALE, SOLIDARITE	INDICE		
	Renforcement identité du territoire	OUI	3	
	Lutte contre la précarité, pauvreté	NON	1	
	Sécurité des individus et des biens	OUI	3	
	Appropriation collective du territoire	OUI	3	
	Partage connaissances / experiences	OUI	3	
	Ouverture / Echanges	OUI	1	
	Subsidiarité pour partage de responsabilités	OUI	1	
	Informations, sensibilisation, participation	OUI	3	
	Responsabilisation des acteurs et populations	OUI	2	
	Dimension prospective du projet	OUI	3	
	5-MODES DE PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLE	INDICE		
	Activité éco /sociales / solidaires	OUI	2	
	Développement de nouvelles compétences	OUI	2	
	Critères sociaux et environnementaux dans marchés publics	OUI	3	
	Création maintien d'emplois	OUI	1	
	Exemples pour d'autre collectivités	OUI	3	

Éléments de démarche	1- PRINCIPES DE PARTICIPATION	INDICE		
	Identification des parties prenantes	OUI	3	
	Adéquation des moyens favorisant la participation	OUI	2	
	Cohérence avec les attentes des populations locales	OUI	3	
	2- INSTANCES DE PILOTAGE FONCTIONELLES ET EFFICIENTES			
	portage politique		2	
	pilotage opérationnel		1	
	adéquation des moyens		1	
	3-TRANSVERSALITE ET ARTICULATION DES ACTIONS			
	Introduction d'une dynamique de projet	OUI	3	
	Synergies / articulation avec les projets locaux	OUI	3	
	Dynamique partenariale	OUI	2	
	4- DISPOSITIF D'EVALUATION			
	Faisabilité à cours terme	OUI	3	
	Partage des resultats attendus	OUI	2	
	Moyens mis en place pour s'assurer de l'atteinte des objectifs	OUI	1	
	5- DYNAMIQUE D'AMELIORATION CONTINUE			
	Innovation, expérimentation	OUI	3	
	Valorisation des resultats auprès des parties prenantes et hbts	OUI	2	
	Capitalisation et transfert de bonnes pratiques	OUI	2	

> GRILLE D'ANALYSE DÉVELOPPEMENT DURABLE - PROJET 1 - UNE GARONNE INDUSTRIELLE

Grille de developement durable		Projet 3 Golfech		
Prise en compte des 5 finalités du Développement Durable (cohérence Plan Garonne)	1- CLIMAT	INDICE		
	Adaptation des espaces agricoles	NON	0	
	Economie de la ressource en eau	OUI	1	
	Développement de la couverture végétale	OUI	3	
	Diminution GES/Liaisons douces /Ecomobilité	OUI	3	
	2-BIODIVERSITE	INDICE		
	Continuité écologiques	OUI	3	
	Connaissance et valorisation de la biodiversité	OUI	3	
	Protection de la ressource en eau et aquatique	OUI	2	
	Protection des ressources sol et sous-sol	OUI	3	
	3-EPANOUISSMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS	INDICE		
	Appropriation du patrimoine naturel et culturel local	OUI	3	
	Accès aux sites et pratiques natures	OUI	3	
	Diminution des risques naturels (inondations)	NON	0	
	Lutte contre le chômage et l'exclusion	NON	0	
	Prise en compte multifonctionnalité des sites	OUI	3	
	Limitation impact sur la santé	NON	2	
	Gratuité des transports et accès aux sites d'interet général	OUI	3	
	4-COHESION SOCIALE, SOLIDARITE	INDICE		
	Renforcement identité du territoire	OUI	3	
	Lutte contre la précarité, pauvreté	NON	0	
	Sécurité des individus et des biens	OUI	2	
	Appropriation collective du territoire	OUI	3	
	Partage connaissances / experiences	OUI	3	
	Ouverture / Echanges	OUI	1	
	Subsidiarité pour partage de responsabilités			
	Informations, sensibilisation, participation	OUI	3	
	Responsabilisation des acteurs et populations	OUI	2	
	Dimention prospective du projet	OUI	3	
	5-MODES DE PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLE	INDICE		
	Activité éco /sociales / solidaires	OUI	2	
	Développement de nouvelles compétences	OUI	1	
	Critères sociaux et environnementaux dans marchés publics	OUI	3	
	Création maintien d'emplois	OUI	2	
	Exemples pour d'autre collectivités	OUI	3	

Eléments de démarche	1- PRINCIPES DE PARTICIPATION	INDICE		
	Identification des parties prenantes	OUI	3	
	Adéauration des moyens favorisant la participation	OUI	2	
	Cohérence avec les attentes des populations locales	OUI	3	
	2- INSTANCES DE PILOTAGE FONCTIONELLES ET EFFICIENTES			
	portage politique			
	pilotage opérationnel			
	adéquation des moyens			
	3-TRANSVERSALITE ET ARTICULATION DES ACTIONS			
	Introduction d'une dynamique de projet	OUI	1	
	Synergies / articulation avec les projets locaux	OUI	2	
	Dynamique partenariale	OUI	2	
	4- DISPOSITIF D'EVALUATION			
	Faisabilité à cours terme	OUI	2	
	Partage des resultats attendus	OUI	2	
	Moyens mis en place pour s'assurer de l'atteinte des objectifs	OUI	1	
	5- DYNAMIQUE D'AMELIORATION CONTINUE			
	Innovation, expérimentation	OUI	3	
	Valorisation des resultats auprès des parties prenantes et hbts	OUI	2	
	Capitalisation et transfert de bonnes pratiques	OUI	2	

